

INFORMATIONS SOCIALES,
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES
2012



E. Données sociales et environnementales

Ce rapport est l'application des articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce. Il s'inspire des référentiels internationaux comme la Global Reporting Initiative et la norme ISO 26000. Ce rapport vise à répondre au décret d'application relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Il se compose de trois parties distinctes :

- responsabilité sociale, de la page 139 à la page 150 ;
- environnement, de la page 150 à la page 159 ;
- responsabilité sociétale, de la page 159 à la page 168.

La politique et la stratégie de développement durable sont présentées en pages 18-29 du présent Rapport annuel. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.vinci.com, remis à jour régulièrement, notamment les initiatives illustrant les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et par enjeu. Depuis 2002, VINCI fait appel à ses commissaires aux comptes pour émettre un avis sur les procédures de remontée d'informations sociales et environnementales, effectuées sur un système de reporting unique et une sélection d'indicateurs. Cette vérification ainsi que la note méthodologique figurent en pages 166-168 et 177-178. Au-delà du respect strict de la législation, VINCI s'est engagé, sur la base d'une démarche volontaire, à respecter les dix principes du Global Compact, initiative de l'ONU, et à en communiquer chaque année les initiatives prises. VINCI s'est également engagé auprès de l'association des Amis du Global Compact France à promouvoir cette initiative auprès du monde des affaires. Advance (questionnaire d'autodiagnostic développement durable), qui permet aux managers de passer en revue les thématiques sociales, environnementales et sociétales du Groupe et de prendre des décisions stratégiques sur leurs orientations, a été développé par VINCI conformément aux principes du Global Compact, des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail), de la norme ISO 26000.

Mise en œuvre du Global Compact

Engagements/Principes	Initiatives 2012
Droits de l'homme	
1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du Groupe.	<ul style="list-style-type: none"> – Soutien par Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) à différents projets associatifs d'ordre économique, sanitaire et éducatif dans 20 pays. – Poursuite des programmes de prévention du VIH sida. – Intégration d'un chapitre « Normes du travail et droits humains » dans les nouveaux « Engagements de performance globale des fournisseurs et sous-traitants de VINCI » communiqués aux fournisseurs du Groupe et intégrés dans les contrats-cadres de VINCI.
2. S'assurer que les sociétés du Groupe ne soient pas complices de violations des droits de l'homme.	– Développement d'un outil complémentaire en ligne pour déployer l'autodiagnostic Advance de VINCI, permettant aux filiales de cartographier leurs risques RSE, notamment en matière de droits humains fondamentaux.
Normes du travail	
3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.	– Signature d'un nouvel accord (décembre 2011) avec les partenaires sociaux sur l'amélioration du dialogue social applicable sur 2012. Rédaction d'une charte de bonnes pratiques de la sous-traitance prévue – diffusion début 2013.
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	<ul style="list-style-type: none"> – Intégration de critères sociaux dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales de VINCI au travers des contrats-cadres. – Suivi des plans de progrès des entreprises de travail temporaire.
5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants.	– Intégration dans les contrats-cadres de dispositifs visant à prohiber le travail des enfants.
6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions.	<ul style="list-style-type: none"> – Déploiement de la structure ViE (VINCI insertion Emploi) pour favoriser l'intégration des personnes éloignées de l'emploi. – Mise en place de plusieurs actions phares : Capital filles, réseau d'ambassadrices et laboratoire de stéréotypes. – Poursuite des audits et suivis d'audits pour la sixième année consécutive, notamment à l'international. – Poursuite des formations « diversité » à l'intention des opérationnels. Réalisation d'une journée thématique.
Respect de l'environnement	
7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux.	<ul style="list-style-type: none"> – Systématisation de la prise en compte de critères environnementaux en amont des projets ainsi que dans les analyses de risques des activités, du risque produit (REACH) à la prévention des pollutions. – Renforcement des formations sur la prévention des risques environnementaux. – Première participation au CDP Water – seulement 191 entreprises ont répondu à cette initiative. – Systématisation des approches projets par l'analyse de cycle de vie (ACV) lors des phases d'offre et de conception : analyse multicritère sur les différentes phases de vie du projet.
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande.	<ul style="list-style-type: none"> – Développement d'une stratégie nationale sur la biodiversité et mise en place d'un réseau de correspondants et d'un comité thématique. – Poursuite des travaux sur la préservation de la biodiversité, en partenariat avec les associations environnementales.
9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> – Accompagnement des travaux de recherche et d'enseignement de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et infrastructures VINCI ParisTech : 13 sujets de recherche associant des référents VINCI et cinq conférences par an. – Première université de la Chaire d'éco-conception avec la participation de 90 décideurs internes et partenaires. – Intégration des énergies renouvelables et des systèmes plus efficaces en énergie dans les activités du Groupe et dans les offres commerciales.
Lutte contre la corruption	
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuite du renforcement du contrôle interne. – Poursuite de la diffusion de la <i>Charte éthique et comportements</i> auprès de l'ensemble du management. – Adhésion à 95 % de la <i>Charte éthique et comportements</i> auprès de l'ensemble du management. – Intégration de critères sociétaux dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales VINCI au travers des contrats-cadres.

Respect et promotion des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Au même titre que les dix principes du Global Compact, VINCI s'engage à respecter et à promouvoir auprès de ses filiales et partenaires les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail :

- le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

Diverses actions menées par VINCI sont détaillées dans le tableau de « Mise en œuvre du Global Compact » page 138, ainsi que dans les chapitres « Relations sociales et accords collectifs », « Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail », « Diversité et égalité des chances » et « Droits humains » (pages 144-147-148-166).

1. Responsabilité sociale

1.1 Politique générale des ressources humaines

Voir aussi page 27 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 7 « Ensemble, pour des parcours professionnels durables ! ».

Cette section suit de manière précise et exhaustive l'article 225 de la Loi Grenelle II. Elle s'inspire également des principes de la GRI (Global Reporting Initiative), notamment dans son projet de version 4 qui devrait être diffusé courant 2013.

Le modèle économique de VINCI repose sur la complémentarité de ses métiers, alliant à la fois des activités de temps court et de temps long, exercés au travers d'une organisation décentralisée dont la performance repose sur son capital humain. Le mode de fonctionnement de VINCI donne ainsi priorité aux hommes sur les systèmes et considère qu'il ne peut y avoir de réussite économique durable sans un projet humain ambitieux.

Dans sa démarche de management prévisionnel des emplois et des compétences, le Groupe a formalisé depuis 2010 un cycle de développement de son capital humain, consistant pour les salariés de VINCI à bénéficier d'un entretien annuel ; pour chaque entité, à réaliser une revue collégiale de ses effectifs et à mettre en œuvre des plans individuels de développement (mobilité, formation...).

Acteur majeur de secteurs d'activité très atomisés, fortement concurrentiels, le Groupe est particulièrement investi dans son devoir d'exemplarité. Ainsi, VINCI est classé dans les 10 premières entreprises préférées des étudiants ingénieurs en France au classement Universum 2012.

1.2 Emploi

1.2.1 Effectifs

Présent dans une centaine de pays, VINCI employait 192 701 salariés à fin 2012, soit 5,1 % de plus qu'en 2011. Au cours des cinq dernières années, grâce à une politique dynamique de recrutement et de croissance externe, les effectifs du Groupe ont progressé de plus de 21 % ; la part des entités européennes dans l'emploi total représente près de 83 % du total en 2012.

La part des effectifs hors Europe augmente légèrement, passant de 15,7 % des effectifs totaux à 17,2 % en 2012. Dans un contexte économique européen difficile, les sociétés de VINCI mettent en application les outils de gestion des ressources humaines adaptés, notamment les actions de maillage territorial et de solidarité pour fluidifier les mobilités en fonction des activités.

Répartition de l'effectif par zone géographique et par métier au 31 décembre 2012

Effectif	2012							2011	2012/2011	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total			%
France	7 929	2 909	37 675	24 234	35 410	714	108 871	56,5 %	107 426	1,3 %
Royaume-Uni	5	1 004	709	2 357	6 032		10 107	5,2 %	9 358	8,0 %
Allemagne		73	9 277	4 044	357	11	13 762	7,1 %	10 716	28,4 %
Benelux		116	3 306	685	3 808	4	7 919	4,1 %	7 603	4,2 %
Espagne		291	1 164	416	51		1 922	1,0 %	2 054	(6,4 %)
Europe centrale et orientale		158	2 808	5 092	4 303		12 361	6,4 %	13 121	(5,8 %)
Autres pays d'Europe		86	3 881		738		4 705	2,5 %	4 286	9,8 %
Europe hors France	5	1 728	21 145	12 594	15 289	15	50 776	26,3 %	47 138	7,7 %
Amériques	81	1 443	2 617	2 943	3 396		10 480	5,5 %	9 926	5,6 %
Afrique			1 207		9 801		11 008	5,7 %	11 039	(0,3 %)
Reste du monde		1 355	1 361	1 422	7 428		11 566	6,0 %	7 791	48,5 %
Total	8 015	7 435	64 005	41 193	71 324	729	<input checked="" type="checkbox"/> 192 701	100,0 %	<input checked="" type="checkbox"/> 183 320	5,1 %

Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Fin 2012, l'effectif global de VINCI se compose, comme en 2011, de 17 % de managers et 83 % de non-managers. La part des femmes dans les effectifs est restée stable, à 13 %. La part des femmes dans les effectifs des managers a augmenté. Elles représentent 16,4 % des managers (15,8 % en 2011) et 13 % des non-managers. En cinq ans, le nombre de femmes managers a progressé de près de 76 % dans le Groupe.

Répartition de l'effectif par catégorie, par sexe, par métier au 31 décembre 2012

Effectif	2012							Total	%	Total	2012/2011
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Évolution				
Managers	1 018	995	10 923	4 798	15 483	446	33 663	17 %	31 706	6 %	
Hommes	695	709	9 366	4 179	12 911	295	28 155	84 %	26 696	5 %	
Femmes	323	286	1 557	619	2 572	151	5 508	16 %	5 010	10 %	
Non-managers	6 997	6 440	53 082	36 395	55 841	283	159 038	83 %	151 614	5 %	
Hommes	4 011	4 901	46 953	32 948	49 739	91	138 643	87 %	132 323	5 %	
Femmes	2 986	1 539	6 129	3 447	6 102	192	20 395	13 %	19 291	6 %	
Total	8 015	7 435	64 005	41 193	71 324	729	192 701	100 %	183 320	5 %	
Hommes	4 706	5 610	56 319	37 127	62 650	386	166 798	87 %	159 019	5 %	
Femmes	3 309	1 825	7 686	4 066	8 674	343	25 903	13 %	24 301	7 %	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Répartition de l'effectif par âge au 31 décembre 2012

Effectif	2012							Total	%	Total	2012/2011
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Évolution				
Moins de 25 ans	281	793	6 833	3 894	8 137	51	19 989	10 %	18 656	7 %	
De 26 à 35 ans	883	2 188	15 922	9 929	21 939	207	51 068	27 %	48 824	5 %	
De 36 à 50 ans	4 241	2 971	25 510	16 810	27 467	304	77 303	40 %	74 237	4 %	
Plus de 50 ans	2 610	1 483	15 740	10 560	13 781	167	44 341	23 %	41 603	7 %	
Total	8 015	7 435	64 005	41 193	71 324	729	192 701	100 %	183 320	5 %	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012.

En cinq ans, signe d'une saine pyramide des âges, la part des effectifs de moins de 25 ans s'est maintenue autour de 10 %. Parallèlement, la part des effectifs des plus de 50 ans a augmenté de 4,5 % sur cinq ans. Les effectifs des moins de 25 ans et des plus de 50 ans ont progressé de plus de 7 %, plus rapidement que l'effectif total entre 2011 et 2012 (+ 5 %).

1.2.2 Embauches et départs

En cinq ans, les effectifs de VINCI ont progressé, passant de 158 628 salariés en 2007 à 192 701 ☑ en 2012. Le taux de rotation du personnel, autour de 27 % chaque année, s'explique par la fin des contrats normaux de chantier et se compense par une politique active de recrutements adaptés aux nouveaux chantiers.

1.2.2.1 Recrutement

VINCI a réalisé durant l'année 52 999 ☑ embauches dans le monde, dont 23 855 en emplois durables (9 899 en France). La part des emplois durables (contrats à durée indéterminée et contrats de chantier) dans les embauches est passée de 41 % à plus de 45 % en deux ans. L'objectif de VINCI est d'accélérer le mouvement d'internationalisation du recrutement. En 2012, VINCI a poursuivi sa politique active de recrutement, notamment auprès des jeunes (pour une première expérience) qui ont représenté 4,3 % des recrutements de l'année, soit 2 309 personnes.

1.2.2.2 Nature des contrats de travail et évolution

La part des emplois durables est restée stable sur les cinq dernières années, aux alentours de 88 % des effectifs. Sur un effectif total de 192 701 salariés dans le monde, 168 738 personnes disposent de contrats durables. En France, particulièrement dans le secteur de la construction, les contrats à durée de chantier sont considérés comme des emplois durables. Au 31 décembre 2012, 19 517 personnes disposaient d'un contrat à durée déterminée. VINCI privilégie les emplois locaux et favorise les mobilités internes. Ces dernières ont augmenté de 22 %, passant de 2 400 en 2011 à 2 938 personnes en 2012. Les sociétés du Groupe favorisent les formules de type « volontariat international en entreprise », permettant d'offrir des opportunités à l'international pour de jeunes diplômés (194 ViE en 2012). Le nombre d'expatriés est de 1 535 personnes à fin 2012.

Les secteurs d'activité du Groupe ont recours à l'intérim pour ajuster leurs besoins de main-d'œuvre au rythme de leurs activités et pour trouver des profils nouveaux à embaucher dans les entreprises. En France, le recours à l'intérim a concerné 15 206 personnes (en équivalents temps-plein) en 2012.

Répartition de l'effectif par nature de contrat et par métier au 31 décembre 2012

Effectif	2012								2011	2012/2011
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%		
Contrats à durée indéterminée	7 772	6 969	58 709	37 984	54 988	682	167 104	87 %	159 525	5 %
Contrats à durée de chantier	5		213	109	1 307		1 634	1 %	1 171	40 %
Contrats à durée déterminée	173	418	2 900	2 175	13 825	26	19 517	10 %	18 477	6 %
Alternance	65	48	2 183	925	1 204	21	4 446	2 %	4 147	7 %
Total	8 015	7 435	64 005	41 193	71 324	729	192 701	100 %	183 320	5 %
Travailleurs intérimaires en équivalents temps-plein	36	310	7 902	4 155	15 801	29	28 233	15 %	27 267	4 %

Nombre de mobilités dans le monde

	2012								2011	2012/2011
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%		
Mobilité intra-pôle	30	26	1 624	370	761	1	2 812	96 %		
Mobilité vers un autre pôle	14	12	69	3	20	8	126	4 %		
Total	44	38	1 693	373	781	9	2 938	100 %		

1.2.2.3 Motifs de départ

Les métiers du contracting (énergies, routes, construction) exercent leurs activités dans le cadre de chantiers mobiles et d'une durée relativement limitée. Ils mobilisent traditionnellement de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin du chantier, ou qui souhaitent partir dans d'autres entreprises de proximité pour limiter leurs déplacements. Dans les activités de concession, notamment autoroutières, les variations saisonnières d'activité expliquent également la part relativement importante des fins normales de contrat.

Départs par métier (*)

Effectif	2012								2011	2012/2011
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%		
Fins normales de contrat (**)	7 390	882	3 259	3 205	12 585	35	27 356	58 %	26 849	2 %
Démissions	65	725	3 228	1 720	3 646	23	9 407	20 %	10 213	(8 %)
Licenciements économiques		103	720	899	834	1	<input checked="" type="checkbox"/> 2 557	5 %	2 290	12 %
Autres licenciements	65	240	1 722	792	2 163	7	<input checked="" type="checkbox"/> 4 989	11 %	4 620	8 %
Autres motifs (***)	80	96	912	825	1 162	12	3 087	6 %	4 526	(32 %)
Total	7 600	2 046	9 841	7 441	20 390	78	<input checked="" type="checkbox"/> 47 396	100 %	<input checked="" type="checkbox"/> 48 498	(2 %)

Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) Hors variation de périmètre.

(**) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, fin de contrat en alternance.

(***) Dont rupture de période d'essai, perte partielle d'activité, rupture conventionnelle de contrat (pour la France) et autres.

1.2.2.4 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Après une période de forts recrutements, certaines activités se trouvent, dans un contexte de crise financière et économique, confrontées à des opérations de restructuration. Dans ce cas, avec des activités de VINCI par nature non délocalisables, les dirigeants et les responsables des ressources humaines se mobilisent pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement, possibles grâce au fort maillage du Groupe. De même, lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir en place les équipes, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité tout en bénéficiant des effets de groupe, pour mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau. Certaines sociétés du Groupe sont parfois amenées, conjoncturellement, à organiser des reclassements internes et à mettre en œuvre des plans de licenciements. La direction des Ressources humaines de VINCI effectue régulièrement, avec les directions des ressources humaines opérationnelles, une revue des sites sensibles en termes d'activités et d'emplois, en France et à l'international.

1.3 Organisation du temps de travail

1.3.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. En 2012, le nombre total d'heures travaillées a été de près de 328 millions . Les heures supplémentaires ont représenté 4 % des heures travaillées, soit près de 14 millions d'heures en 2012. Par rapport à 2011, les heures supplémentaires ont baissé de 16 %.

Organisation du temps de travail

	2012			2011	2012/2011
	Managers	Non-managers	Total	Total	Évolution
Heures totales travaillées	54 904 384	272 927 257	☑ 327 831 641	☑ 314 593 387	4 %
Dont heures supplémentaires	387 667	13 272 764	☑ 13 660 431	☑ 16 284 851	(16 %)
Salariés à temps partiel (*)	715	5 295	6 010	☑ 4 885	23 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) Méthodologie revue en 2012.

1.3.2 Absentéisme

3,4 millions de journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence en 2012, dont 59 % pour des maladies non professionnelles. L'absentéisme représente 8 % des jours travaillés (environ 44 millions de journées travaillées dans le monde, dont plus de 23 millions en France). L'évolution des données entre 2011 et 2012 s'explique en partie par un changement de méthode de calcul.

Répartition des jours d'absence par motif

(en nombre de jours calendaires)	2012							2011	2012/2011	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	Total	Évolution	
Maladie non professionnelle	109 044	48 299	702 246	528 373	586 193	5 473	1 979 628	59 %	1 961 314	1 %
Accident du travail	6 838	6 581	45 951	40 501	87 180	5	187 056	5 %	210 477	(11 %)
Accident de trajet	1 395	1 268	10 357	7 911	9 418	14	30 363	1 %	34 868	(13 %)
Maladie professionnelle	1 567		16 078	21 205	19 374		58 224	2 %	64 550	(10 %)
Maternité/paternité	14 683	12 320	64 793	39 322	79 215	2 449	212 782	6 %	182 732	16 %
Chômage partiel		181	6 383	7 839	43 358		57 761	2 %	38 443	50 %
Autres causes	26 671	16 066	156 784	337 019	313 990	1 276	851 806	25 %	667 655	28 %
Total	160 198	84 715	1 002 592	982 170	1 138 728	9 217	☑ 3 377 620	100 %	☑ 3 160 039	7 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

1.4 Rémunérations, charges sociales, épargne salariale

Voir aussi page 28 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 8 « Ensemble pour partager les fruits de notre performance ».

1.4.1 Politique générale

La politique de rémunération est guidée par des principes communs de partage des fruits de la croissance, d'individualisation des rémunérations et d'intéressement du personnel à la marche de l'entreprise. Elle s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Ces principes sont mis en œuvre notamment au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays où le Groupe est actif. La rémunération des collaborateurs s'analyse au regard des différents instruments du Groupe : salaires, primes, intéressement, participation, actionnariat salarié, œuvres sociales, système de prévoyance, retraite, etc. – dispositifs dont VINCI encourage l'amélioration. L'individualisation des salaires met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur à tous les niveaux de la hiérarchie.

Fin 2012, en France, 92 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. Au total, VINCI a distribué en intéressement et participation en France 163,4 millions d'euros au titre du partage des fruits de la croissance, soit 3 millions d'euros de plus qu'il y a cinq ans (+ 2 %).

Par ailleurs, VINCI a signé, le 22 mai 2012, un accord de Groupe qui a permis le paiement d'une prime de partage des profits de 367 euros bruts par collaborateur. L'accord a été signé, pour le second exercice consécutif, avec la majorité des partenaires sociaux (CFDT, CFTC, CFE-CGC). Cette prime, versée en juillet, d'un montant identique quel que soit le niveau de salaire des bénéficiaires, concerne l'ensemble des collaborateurs employés par les sociétés françaises du Groupe contrôlées par VINCI, y compris ceux des sociétés de moins de 50 salariés (soit plus de 100 000 collaborateurs VINCI), dépassant ainsi les exigences légales en la matière. Au total, la charge globale de l'opération s'est ainsi élevée à 36,3 millions d'euros pour le Groupe (33,7 millions d'euros en 2011).

Avantages sociaux et actionnariat salarié

(en millions d'euros)	2012	2011	2012/2011 Évolution	Dont France 2012	Dont France 2011	2012/2011 Évolution
Intéressement	71,0	82,2	(14 %)	66,7	74,5	(10 %)
Participation	98,3	99,2	(1 %)	96,7	98,2	(2 %)
Oeuvres sociales	39,8	38,4	4 %	35,2	33,3	6 %
Abondement	97,3	93,9	4 %	96,5	93,9	3 %
Prime de partage des profits	36,3	33,7	8 %	36,3	33,7	8 %
Total	342,7	347,4	(1 %)	331,4	333,6	(1 %)

1.4.2 Rémunérations et charges sociales

La masse salariale de 2012 s'est élevée à 6 milliards d'euros (5,6 milliards d'euros en 2011), soit 15,5 % (15,3 % en 2011) du chiffre d'affaires. La part des charges de personnel dans le chiffre d'affaires reste stable sur les cinq dernières années.

Les rémunérations et charges sociales varient beaucoup selon les pays. De même la disparité (écart type) entre les échelles de salaires à l'intérieur des catégories « managers » et « non-managers » est élevée. De la même manière, le niveau de charges sociales est très différent par pays. VINCI présente ces données consolidées au niveau mondial et en France.

Pour la France, la présentation fait apparaître une segmentation plus précise : cadres, Etam et ouvriers. Il s'agit de moyennes brutes annuelles en milliers d'euros.

Rémunérations et charges sociales dans le monde

(en milliers d'euros)	Total		Managers		Non-managers	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Salaires moyens VINCI	31,2	30,9	58	55	26	26
Hommes	31,6	31,3	60	58	26	26
Femmes	28,8	28,2	44	43	25	24
Charges sociales	39 %	40 %	41 %	43 %	38 %	38 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Rémunérations et charges sociales en France

(en milliers d'euros)	Total		Cadres		Etam		Ouvriers	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Salaires moyens VINCI	35	35	61	60	31	31	26	26
Hommes	36	35	64	63	32	32	26	26
Femmes	33	32	48	47	28	27	24	23
Charges sociales	49 %	49 %	51 %	51 %	51 %	50 %	45 %	45 %

1.4.3 Épargne salariale

Dans la continuité des actions menées jusqu'à présent en matière d'épargne salariale, VINCI a poursuivi le principe des trois augmentations de capital par an proposées dans le cadre de son plan d'épargne en France. Ce produit – ouvert aux salariés depuis 1995 – puise sa légitimité et sa force dans la récurrence de ses opérations et la permanence de son fonctionnement.

L'effort d'épargne des salariés qui investissent dans le fonds Castor, constitué d'actions VINCI, est encouragé par une décote de 10 % sur le cours de l'action VINCI et un abondement par tranche, favorisant l'épargne des salariés aux revenus les plus modestes, soit :

- 100 % jusqu'à 1 000 euros ;
- 70 % au-delà et jusqu'à 3 000 euros ;
- 25 % au-delà et jusqu'à 5 000 euros ;
- 10 % au-delà et jusqu'à 11 000 euros.

La contribution maximum annuelle de l'entreprise peut s'élever à 3 500 euros par salarié (voir aussi page 237 du présent rapport annuel pour l'année 2013).

Le montant global de l'abondement s'est élevé à 96,5 millions d'euros en 2012 pour la France. L'actionnariat salarié représente près de 10 % du capital du Groupe à fin 2012. Cette confiance des salariés dans l'avenir du Groupe les maintient collectivement au premier rang des actionnaires de VINCI. À fin septembre 2012, au travers des différents fonds communs de placement investis en titres VINCI, environ 112 285 salariés étaient actionnaires du Groupe et détenaient un portefeuille moyen de près de 17 000 euros.

Le Cercle des actionnaires salariés, lancé en avril 2011 pour offrir un autre regard sur le Groupe en associant des actionnaires salariés à des moments d'échange et de partage, comptait 10 800 membres au 31 décembre 2012. Le concept de visites baptisé « Redécouvrez votre ville », mettant l'accent sur le rôle joué par les entreprises de VINCI dans le développement des grandes agglomérations, a été reconduit pour l'année 2012. Près de 800 membres ont pris part aux différentes croisières organisées à Paris, Bordeaux et Lyon ainsi qu'à la première visite-découverte organisée à Marseille le 29 septembre. Les découvertes des réalisations de VINCI ont été appréciées, avec 40 personnes pour la visite du chantier de l'A89, 180 qui ont participé aux deux visites du Stade de France et 40 qui ont découvert le stade MMArena, au Mans.

Le Cercle dispose d'un numéro Vert et d'un espace sécurisé et personnalisé sur les sites Internet et intranet de VINCI. Ainsi, les actionnaires salariés peuvent s'inscrire pour devenir membre du Cercle ou participer aux différents événements. La lettre semestrielle « En direct » les tient par ailleurs informés de l'actualité du Groupe.

Par ailleurs, pour accompagner l'internationalisation de ses activités, VINCI a souhaité poursuivre la diffusion de son plan d'épargne en donnant l'opportunité aux salariés hors de France d'acquérir (directement ou indirectement) des actions VINCI à conditions privilégiées et les associer ainsi aux résultats financiers et à la croissance de VINCI. Une opération a été proposée en 2012 sur un périmètre de 14 pays aux salariés des filiales détenues à plus de 50 % par VINCI, justifiant d'au moins six mois d'ancienneté (environ 300 filiales et 45 000 salariés couverts). Sous réserve d'un investissement à trois ans (cinq ans pour le Royaume-Uni), les salariés ont pu percevoir un abondement de VINCI sous forme d'attribution d'actions gratuites, dont le bénéfice est différé à l'échéance pour éviter une taxation à l'entrée (sauf exceptions) et est conditionné à la présence dans le Groupe à ce terme. Les pays concernés par cette opération sont l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, le Maroc, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suisse. Au global, la participation s'est établie à près de 25 %. Compte tenu du succès de cette opération, VINCI a décidé de renouveler dès 2013 un schéma similaire en élargissant le périmètre couvert à cinq nouveaux pays, selon la faisabilité juridique : l'Autriche, le Brésil, le Chili, l'Indonésie et le Luxembourg, permettant ainsi de couvrir environ 60 % des salariés à l'international.

Le plan d'épargne retraite collectif du Groupe baptisé Perco ARCHIMÈDE, entré en vigueur en décembre 2010 en France suite à l'accord collectif conclu le 25 juin 2010 avec les partenaires sociaux signataires au niveau du Groupe (CFDT, CFE-CGC et CFTC), monte progressivement en puissance et complète ainsi l'offre d'épargne du plan d'épargne du groupe VINCI (PEG VINCI). Ce dispositif, mis en place pour tenir compte de la diminution des revenus des régimes de retraite obligatoire, permet de proposer aux salariés un cadre de retraite à des conditions privilégiées, plus favorables que celles auxquelles ils auraient accès au travers de démarches individuelle, leur offrant :

- une sortie souple au choix, tant en capital qu'en rente ;
- une gestion libre et/ou pilotée ;
- une large gamme de supports d'investissement afin de faire des choix cohérents par rapport à leur profil d'épargnant.

VINCI abonde les versements volontaires à hauteur de 50 % dans la limite de 200 euros par an pour 400 euros de versements. À fin septembre 2012, environ 18 % des salariés ont adhéré au Perco ARCHIMÈDE, dont 67 % ont moins de 50 ans. Le portefeuille moyen s'élève à près de 874 euros, en augmentation de 43 % par rapport à 2011. 62 % de l'encours est en gestion libre et 38 % en gestion pilotée.

1.5 Relations sociales et accords collectifs

1.5.1 Politique générale du dialogue social

Le dialogue social de VINCI repose sur plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ; la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.) ; la volonté de développer la concertation et la négociation collective partout dans le monde. À ce titre, le nouveau manifeste du Groupe énonce que le dialogue social est un vecteur capital de transmission et d'échange sur les engagements qui y sont inscrits.

Ce dialogue social de VINCI est actif au plus près du terrain, en cohérence avec le fonctionnement décentralisé du Groupe. En 2012, 8 181 salariés dans le monde détiennent un mandat de représentant du personnel dans l'entreprise (dont 7 431 en France). Une enveloppe globale de 205 000 euros est versée à l'ensemble des syndicats proportionnellement à leur représentativité, pour les accompagner, leur donner les moyens d'exercer la représentation du personnel.

Dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales n'ont pas été ratifiées, les sociétés de VINCI s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer. Par exemple, QDVC, implanté au Qatar, a mis en place un forum expérimental permettant aux ouvriers de s'exprimer au travers de représentants identifiés.

1.5.2 Instances représentatives du personnel

Localement, les instances représentatives du personnel contribuent, notamment avec les instances en charge de l'hygiène, de la santé-sécurité et des conditions de travail, à la qualité du dialogue social.

En complément des instances représentatives du personnel relevant des entreprises, certaines instances spécifiques, en fonction des cas et des spécificités nationales, ont été créées. En France par exemple, le comité de Groupe est constitué de représentants issus de plus de 50 entités et se réunit au minimum deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions de l'emploi, ainsi que sur les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidé du Groupe, ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe – et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi. Des relais propres à chaque métier sont par ailleurs en place dans certains pôles, comme VINCI Energies qui s'est doté de deux instances complémentaires de dialogue afin de favoriser la continuité de ses relations sociales.

Les échanges au sein de ces différentes instances locales ou nationales sont relayés, du niveau national à l'échelle européenne, par le comité d'Entreprise européen. Ce dernier, renouvelé en 2010 dans le cadre d'un accord signé à l'unanimité avec les organisations syndicales, est constitué de représentants issus de 17 pays dans lesquels le Groupe est implanté : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse. Il se réunit une fois par an. Ce comité est destiné à développer l'information et la consultation des représentants des salariés des filiales du Groupe implantées à l'intérieur de l'espace économique européen et de la Suisse.

1.5.3 Libertés syndicales

Les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées aux contextes locaux et aux exigences de VINCI en matière de respect des libertés syndicales. L'activité du Groupe s'exerçant à 89 % en Europe, le comité d'Entreprise européen est le principal garant de l'expression de la liberté syndicale et d'association des salariés.

1.5.4 Bilan des accords collectifs

Les accords collectifs négociés et signés au sein des entreprises qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte la réalité du terrain et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité, ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2012, 1 347 accords collectifs ont été conclus, dont 242 hors de France.

Un accord relatif à l'amélioration du dialogue social couvrant l'ensemble des entreprises françaises du Groupe a par ailleurs été signé avec les partenaires sociaux le 16 décembre 2011, affirmant ainsi la concertation avec les représentants du personnel comme l'une des valeurs de VINCI. Le texte prévoit notamment un renforcement des informations transmises aux représentants ou encore un accompagnement de ces derniers pendant et à l'issue de leurs mandats. La commission paritaire a pour objectif d'offrir une alternative aux contentieux en matière d'entrave personnelle à l'exercice des mandats de représentation. À l'arrêt du mandat, les représentants ont la possibilité de suivre une formation qualifiante sous certaines conditions (engagements et durée du mandat) afin d'exploiter les compétences acquises.

Parmi les avancées significatives, plus de 12 % des accords 2012 concernent la diversité et l'égalité des chances (+ 63 % par rapport à 2011).

Accords collectifs par thème

	2012	Part sur le nombre total d'accords	2011	2012/2011 Évolution
Aménagement et organisation du temps de travail	144	10,7 %	95	51,6 %
Diversité et égalité des chances	163	12,1 %	100	63,0 %
Droits syndicaux	77	5,7 %	43	79,1 %
Formation	14	1,0 %	17	(17,6 %)
GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)	25	1,9 %	36	(30,6 %)
Prévention/sécurité/santé	112	8,3 %	81	38,3 %
Protection sociale	54	4,0 %	54	0,0 %
Rémunération et périphérie	700	52,0 %	595	17,6 %
Retraite	16	1,2 %	24	(33,3 %)
Autres	42	3,1 %	34	23,5 %
Total	1 347	100,0 %	1 079	24,8 %

1.5.5 Conflits collectifs

En 2012, les absences pour grève ont représenté 8 702 journées (dont 3 729 en France), soit moins de 0,1 % du nombre de jours travaillés. Le motif principal concernait des revendications d'ordre salarial.

1.6 Santé et sécurité

Voir aussi page 25 du présent Rapport annuel.
Engagement n° 5 « Ensemble vers le "zéro accident" ! ».

1.6.1 Politique générale de prévention

L'objectif d'atteindre le « zéro accident » reste la priorité du Groupe, qui mobilise tous les collaborateurs de VINCI. Cet objectif, rappelé dans le nouveau manifeste de VINCI, s'applique aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux intérimaires et aux personnels extérieurs intervenant sur les chantiers (salariés des cotraitants ou des sous-traitants, par exemple). VINCI agit sur l'incitation et l'accompagnement de ses sous-traitants et de ses fournisseurs, mais également par la mise à disposition de moyens communs et la définition d'actions phares. En cinq ans, cette politique active s'est traduite par une baisse significative de 23 % du taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt et de près de 7 % pour le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt.

En 2012, une attention toute particulière s'est à nouveau portée sur le personnel des entreprises de travail temporaire. Les sociétés qui avaient été sélectionnées en 2011 à travers la négociation d'un contrat-cadre négocié pour tout le Groupe en France ont été amenées à nous communiquer les premières données extra-financières attestant des efforts prévus et réalisés au titre du plan de progrès personnalisés que VINCI leur avait demandé de mettre en place. Les actions qui en résultent feront l'objet d'un bilan au terme de l'application du contrat, afin de déterminer la progression de chaque société, notamment en matière de santé et sécurité.

Eurovia a organisé pour la première fois des exercices de simulation avec la sécurité civile qui interviennent lors de catastrophes graves en France et à l'étranger. Les six scénarios proposés ont permis une forte prise de conscience des employés et en même temps d'évaluer la qualité des procédures internes du pôle.

VINCI Autoroutes a lancé sa démarche « Sécurité 100 % chantiers » avec pour objectif de parvenir au zéro accident sur tous les chantiers menés en tant que maître d'ouvrage. Fin septembre, un séminaire a réuni une soixantaine de préventeurs afin de bénéficier du retour d'expérience d'autres secteurs d'activité pour faire évoluer les pratiques.

Au Royaume-Uni, l'ensemble des collaborateurs de VINCI plc ont participé à une journée thématique « Faites une pause pour la sécurité », pour dialoguer et identifier des solutions innovantes entre les différents pôles d'activité du Groupe.

Enfin, VINCI Construction France a organisé sur l'ensemble de ses chantiers une journée dédiée à la sécurité, mobilisant plus de 18 000 collaborateurs sur 1 763 chantiers. Plus de 400 cadres dirigeants ont participé durant l'année à 23 sessions thématiques, afin de favoriser la transversalité et l'échange de bonnes pratiques.

1.6.2 Santé, sécurité des salariés VINCI

La politique de santé-sécurité a pour objectif d'anticiper et de prévenir les risques liés à la sécurité et à la santé au travail (y compris les risques psychosociaux et le harcèlement) ; d'assurer la qualité des conditions d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de vie au travail ; d'assurer le reclassement des salariés victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

La démarche de prévention est animée au niveau du Groupe par une coordination santé-sécurité VINCI. Cette coordination mondiale réunit les animateurs santé-sécurité des différents pôles et divisions du Groupe. Elle a pour objectif de faciliter l'échange des bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et d'envisager de nouvelles voies de progrès, de manière adaptée à chaque métier. La mise en place d'une politique de gestion des « presque accidents » chez Eurovia ou encore la journée exemplaire sans accident chez VINCI Construction France font partie des illustrations marquantes de l'année 2012.

Les campagnes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des salariés pour combattre les addictions, ou encore des études ergonomiques des postes de travail, l'adaptation et la mécanisation des équipements, l'organisation des chantiers, la formation des collaborateurs pour lutter contre les maladies professionnelles, notamment les troubles musculo-squelettiques, font partie des différents dispositifs de prévention.

Accidents du travail avec arrêt des salariés VINCI

Taux de fréquence, taux de gravité et pourcentage d'entreprises

	Groupe			Dont France		
	2012	2011	2012/2011 Évolution	2012	2011	2012/2011 Évolution
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ^(*)	☑ 8,60	☑ 10,30	(16,5 %)	11,62	13,32	(12,8 %)
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt ^(**)	☑ 0,57	☑ 0,67	(14,9 %)	0,89	1,05	(15,2 %)
Pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt	63 %	60 %		58 %	54 %	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

(**) Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt : (nombre de jours d'absence pour accident du travail x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt par pôle

	Taux de fréquence		Taux de gravité	
	2012	2011	2012	2011
Concessions	9,77	10,44	0,57	0,47
VINCI Autoroutes	9,85	11,41	0,62	0,66
VINCI Concessions	9,69	9,62	0,52	0,30
Contracting	8,54	10,31	0,57	0,69
VINCI Energies	8,21	9,77	0,46	0,61
Eurovia	7,43	8,41	0,57	0,64
VINCI Construction	9,39	11,74	0,66	0,78
Groupe	☑ 8,60	☑ 10,30	☑ 0,57	☑ 0,67

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Le pourcentage d'entreprises sans accident du travail est passé de 47 % à 63 % en cinq ans.

En 2012, le nombre de jours pour maladies professionnelles dans le Groupe a représenté 2 % du nombre total de jours d'absence (comme en 2011), soit 58 224 jours, à rapprocher des 44 millions de jours travaillés.

Nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles et taux de gravité des maladies professionnelles des entreprises de VINCI

	Groupe			Dont France		
	2012	2011	2012/2011 Évolution	2012	2011	2012/2011 Évolution
Nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles	58 224	64 550	(9,8 %)	57 590	61 366	(6,2 %)
Taux de fréquence des maladies professionnelles ^(*)	2,46	1,03	138,8 %	4,93	1,96	151,5 %
Taux de gravité des maladies professionnelles ^(**)	☑ 0,18	☑ 0,21	(14,3 %)	0,35	0,38	(7,9 %)

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) Taux de fréquence des maladies professionnelles = (nombre de maladies professionnelles reconnues x 1 000 000)/heures travaillées.

(**) Taux de gravité des maladies professionnelles : (nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles x 1 000)/heures travaillées.

1.6.3 Santé et sécurité du personnel intérimaire

Priorité absolue de VINCI, la politique du « zéro accident » s'adresse également aux entreprises de travail temporaire. Les contrats-cadres signés avec les entreprises de travail temporaire les associent totalement à la politique de prévention du Groupe, qui les a notamment sélectionnées sur des critères de santé et de sécurité du personnel intérimaire, et font l'objet d'un plan de progrès.

L'écart constaté entre les taux de fréquence des collaborateurs intérimaires et des collaborateurs de VINCI s'analyse au regard des postes occupés, des expériences et savoir-faire techniques et des acquis sécurité. Le reporting des accidents du travail des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI permet de mettre en œuvre des actions concrètes afin de lutter contre ces accidents. Ces actions ont permis de faire baisser, en France, le taux de fréquence des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI de 4,3 % entre 2011 et 2012.

Accidents du travail avec arrêt des salariés intérimaires par pôle

Taux de fréquence en France (*)

	2012	2011	2012/2011 Évolution
Concessions	6,85	14,44	(52,6 %)
VINCI Autoroutes	0,00	8,19	(100,0 %)
VINCI Concessions	7,90	16,54	(52,2 %)
Contracting	27,62	28,70	(3,8 %)
VINCI Energies	22,36	24,79	(9,8 %)
Eurovia	22,67	21,33	6,3 %
VINCI Construction	33,22	34,82	(4,6 %)
Total	27,20	28,42	(4,3 %)

(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire : (nombre d'accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées du personnel intérimaire.

1.6.4 Santé et sécurité des sous-traitants

La sous-traitance représente 7,46 milliards d'euros en 2012, soit environ 19 % du chiffre d'affaires. Dans les métiers de VINCI, la sous-traitance est multiforme, avec une diversité de niveaux, certaines sociétés de VINCI se trouvant également sous-traitantes. Dans ces conditions de complexité, de nombreuses sociétés du Groupe ont mis en œuvre des contrats-cadres spécifiques avec leurs sous-traitants. La politique du « zéro accident » y est partout présente. Des clauses particulières intègrent la prévention, expressément sur le port des équipements de protection individuelle, la déclaration des accidents du travail et l'information permanente sur l'évolution des risques chantier.

Cofiroute a par exemple édité un livret d'accueil à destination des entreprises extérieures intervenant sur son réseau, dans le but de les sensibiliser sur les bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité. Le groupe ASF a pour sa part mis en œuvre une politique « maître d'ouvrage zéro accident », qui prévoit notamment 10 règles à respecter, de la conception à l'exploitation, afin d'améliorer le suivi de la prévention sur les chantiers qu'ils conduisent. Chez VINCI plc, la formation Step-up a facilité la sensibilisation de plus de 2 000 collaborateurs britanniques et permis de réduire de 40 % les taux de fréquence des accidents depuis 2010. Cet outil est également utilisé avec 40 sous-traitants Groupe.

1.6.5 Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

La politique de VINCI en matière de santé et de sécurité se concrétise par la négociation et la conclusion d'accords spécifiques avec les partenaires sociaux sur des thématiques liées à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs et donc la performance globale des sociétés du Groupe. Ainsi, l'un des thèmes majeurs de la négociation collective en 2012 a été la prévention des facteurs de pénibilité, avec pour objectif l'optimisation des conditions d'exercice de nos métiers.

1.7 Formation

Voir aussi page 27 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 7 « Ensemble pour des parcours professionnels durables ».

1.7.1 Politique générale de formation

Le Groupe poursuit son objectif de proposer des parcours de développement professionnel et personnel à chacun de ses 192 701 collaborateurs, afin de disposer sur chacun de ses marchés d'un savoir-faire et d'un savoir-être permettant de répondre aux attentes de ses clients et d'en être le meilleur partenaire. Conjuguant une organisation décentralisée et une volonté forte de développer les synergies dans ses métiers, le développement des compétences s'articule autour de deux axes. Chaque pôle a développé des centres de formation internes adaptés à ses métiers et ses besoins, comme indiqué ci-dessous :

- les centres Cesame (VINCI Construction) ;
- l'Académie VINCI Energies, qui a intégré Cegelec Group University ;
- le Centre de formation aux techniques routières (Eurovia), dont l'un des sites a fêté ses 20 ans en 2012 ;
- l'École VINCI Park (VINCI Concessions), Parcours ASF et Campus Cofiroute (VINCI Autoroutes).

Les formations s'effectuent au plus près des besoins de nos projets dans tous les pays où le Groupe est présent. À l'international, en 2012, VINCI Construction Grands Projets a ouvert trois nouvelles « écoles de chantier », au Chili (mine d'El Teniente), en Malaisie (Tours de Berjaya à Kuala Lumpur) et au Turkménistan (Palais du gouvernement). Soletanche Freyssinet a lancé le déploiement d'une formation destinée aux Project Managers, dont l'objectif est de développer, à l'échelle internationale, des standards dans la conduite des projets de génie civil spécialisé, que ce soit en termes de sécurité, de qualité ou de rentabilité. Plus de 120 stagiaires, issus d'une quinzaine de pays, ont déjà suivi ce programme qui concernera, d'ici à 2014, 400 ingénieurs de 30 nationalités. L'Académie VINCI Energies a mis en place une douzaine de formations au Brésil, toutes animées par des formateurs locaux.

En complément des centres de formation des pôles et des divisions, l'Académie VINCI accompagne l'internationalisation du Groupe et le développement des synergies en initiant des programmes pour les dirigeants du Groupe. Les partages d'expériences et de ressources s'effectuent au sein du Club des directeurs de centres de formation. Après les sites e-learning de l'Académie VINCI, de l'Académie VINCI Energies, des centres d'Eurovia et de VINCI Construction France créés au dernier trimestre 2011 sur une plate-forme commune, d'autres sites ont vu le jour en 2012 chez Soletanche Bachy, Freyssinet, VINCI Construction Terrassement, VINCI Construction UK et VINCI Airports.

VINCI poursuit sa politique volontariste de formation en alternance au travers de la « Charte de mobilisation en faveur du développement des formations par alternance », signée avec le ministère français de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle. Neuf engagements ont été pris : augmenter le nombre de jeunes en alternance, favoriser leur insertion professionnelle, mobiliser les salariés pour changer l'image des formations par alternance, développer le tutorat, prévenir le décrochage des alternants, mobiliser les établissements d'enseignement supérieur et les grands écoles, créer les conditions favorables au développement des formations par alternance, informer et sensibiliser, promouvoir et diffuser les bonnes pratiques.

1.7.2 Actions de formation

En 2012, en moyenne, 16 heures de formation par salarié ont été dispensées au sein du Groupe, dont 20 heures par manager et 15 heures par non-manager. L'investissement en formation a représenté en 2012 près de 167 millions d'euros. 3 millions d'heures (soit 7 % de plus qu'en 2011) ont été réalisées principalement dans les formations métiers, l'hygiène et la sécurité. En 2012, les formations « environnement » ont progressé de près de 5 % et les formations à la diversité de plus de 45 %. L'ambition de VINCI de favoriser le développement professionnel de chaque collaborateur en proposant à chacun un projet de formation personnalisé s'est confirmée, avec 116 484 collaborateurs formés en 2012.

Développement des centres de formation internes

Pôles	Centres de formations internes	Nombre d'heures de formation en 2012	2012/2011 Évolution	Nombre de stagiaires en formation en 2012	2012/2011 Évolution
Concessions		185 865	14,2 %	20 791	15,7 %
VINCI Autoroutes	Campus Cofiroute, Parcours ASF	160 220	12,0 %	18 573	14,1 %
VINCI Concessions	École VINCI Park	25 645	30,5 %	2 218	30,9 %
Contracting		533 506	(7,0 %)	29 888	(3,6 %)
VINCI Energies	Académie VINCI Energies, Cegelec Groupe University	136 029	(9,1 %)	9 703	2,4 %
Eurovia	Centre de formation aux techniques routières	97 842	(0,0 %)	3 127	14,5 %
VINCI Construction	Cesame, Centre Eugène Freyssinet	299 635	(8,2 %)	17 058	(9,3 %)
Total		719 371	(2,3 %)	50 679	3,4 %

Évolution et répartition des heures de formation

	2012					Évolution	2011	2012/2011	
	Managers	Non-managers	Hommes	Femmes	Total				
Formation métier	238 891	1 106 252	1 208 633	136 510	1 345 143	44,3 %	868 921	1 291 801	4,1 %
Hygiène et sécurité	142 385	849 188	923 382	68 191	991 573	32,7 %	719 079	852 542	16,3 %
Environnement	10 889	33 094	36 922	7 061	<input checked="" type="checkbox"/> 43 983	1,4 %	23 177	<input checked="" type="checkbox"/> 46 133	(4,7 %)
Management	106 216	86 164	163 534	28 846	192 380	6,3 %	123 195	185 999	3,4 %
Administration et supports	100 370	148 091	158 181	90 280	248 461	8,2 %	170 739	238 823	4,0 %
Langues	49 736	82 047	89 582	42 201	131 783	4,3 %	52 228	127 171	3,6 %
Formation diversité	3 612	11 629	11 647	3 594	15 241	0,5 %	9 258	10 481	45,4 %
Autres	17 535	52 565	53 735	16 365	70 100	2,3 %	22 937	84 626	(17,2 %)
Total	669 634	2 369 030	2 645 616	393 048	<input checked="" type="checkbox"/> 3 038 664	100,0 %	1 989 534	<input checked="" type="checkbox"/> 2 837 576	7,1 %
Nombre d'heures de formation par salarié	20	15	16	16	16		18	16	0,0 %

Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Plus de 5 500 jeunes ont effectué leur formation en alternance au sein du groupe VINCI en 2012. Une attention particulière est portée sur l'échange entre générations à travers notamment le tutorat. Chez VINCI Construction France, les Maîtres Bâisseurs rassemblent aujourd'hui 300 compagnons, chefs de chantier, chefs d'équipe ou encore ingénieurs expérimentés, fidèles à leur vocation de « transmetteurs de savoir » (soit une progression de 20 % par rapport à 2011). Chez ASF, 399 formateurs internes dont 7 techniciens formateurs sécurité et 79 tuteurs animent l'offre de formation.

1.8 Diversité et égalité des chances

Voir aussi page 26 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 6 « Ensemble pour la diversité et l'égalité des chances ».

1.8.1 Politique générale de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations

Démarche pionnière initiée dès 2004, VINCI poursuit la mise en œuvre de sa politique « diversité », dont le socle repose sur la prévention de toute forme de discrimination dans les recrutements, l'accès à la formation, les évolutions professionnelles, la rémunération et les conditions de travail, ainsi que sur la promotion de l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes handicapées, des personnes issues de l'immigration et des seniors.

La journée Diversité organisée en interne le 5 avril 2012 a été l'occasion pour le président-directeur général du Groupe de réaffirmer ses convictions, l'engagement et les priorités diversité de VINCI devant 180 directeurs, managers opérationnels et responsables des ressources humaines venant de nombreux pays du Groupe. Le partage des bonnes pratiques a été le pivot de cette journée, porté par des responsables d'entités opérationnelles du Groupe et complété par les témoignages et les expériences de quatre autres grands groupes.

Pour la deuxième année consécutive, la diversité est le deuxième thème principal du dialogue social. Le nombre d'accords collectifs signés sur le thème de la diversité et de l'égalité des chances avait plus que doublé, passant de 43 en 2010 à 100 en 2011 et 163 en 2012, représentant 12 % du total des accords.

Autodiagnostic et audits

Advance, l'autodiagnostic développement durable de VINCI, permet entre autres aux comités de direction des entreprises du Groupe d'évaluer leur performance et d'établir un diagnostic partagé sur le management de la diversité et la lutte contre les discriminations. Il permet aux entités d'identifier leurs points de faiblesse et d'établir leur propre plan de progrès. Les résultats des différents autodiagnostic 2012 montrent que la démarche générale en matière de diversité est lancée mais demande une attention forte, permanente et des outils.

Les autodiagnostic sont complétés, pour certaines filiales, d'audits effectués en interne ou dans le cadre de labellisations externes permettant aux filiales du Groupe de poursuivre leur démarche de progrès. À titre d'exemple en 2012, VINCI plc s'est vu décerner l'accréditation anglaise

« Investors in Diversity » (IiD) au niveau 2 (sur une échelle de 3). VINCI plc devient ainsi l'une des premières entreprises de construction en Angleterre à être reconnue à ce niveau de maturité en termes de management de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion. En France, Fournié Grospeud Synerys, du pôle VINCI Energies, a reçu le label Diversité.

Réseau Diversité

VINCI a créé en 2011 un réseau mondial d'animateurs diversité avec l'objectif d'animer localement la politique du Groupe en maillant les métiers et les territoires d'implantation de VINCI et en favorisant le partage de bonnes pratiques. Fin 2012, ce réseau est constitué de 75 personnes, pour la plupart responsables des ressources humaines et dirigeants opérationnels.

Chaque membre du réseau a reçu une formation approfondie de trois jours, théorique et pratique, comprenant une revue des concepts de discrimination, les différentes dimensions de la diversité, les clés pour agir et progresser, savoir animer une politique diversité, savoir former. De nouveaux outils sont régulièrement créés et mis à la disposition des animateurs : le guide pour l'action en diversité, qui recense 250 bonnes pratiques identifiées dans le Groupe, les auto-évaluations diversité, les quizz, la newsletter diversité, publiés en versions française et anglaise. Ils permettent aux animateurs et aux managers d'identifier les différentes étapes à suivre pour la mise en place d'un management réussi de la diversité.

Formation diversité

Les formations diversité intégrées dans les parcours de formation des managers opérationnels du Groupe se sont poursuivies. En 2012, 15 241 heures de formation diversité ont été dispensées. Le bilan 2012 des enquêtes menées auprès des managers suite à ces formations fait ressortir une meilleure prise en compte de l'influence des stéréotypes dans leurs décisions.

Pour améliorer sa performance en matière de diversité, VINCI est membre actif de l'Association française des managers pour la diversité (AFMD), de l'Observatoire de la responsabilité sociale d'entreprise (ORSE) et de l'Institut du mécénat de solidarité (IMS). VINCI contribue régulièrement aux débats publics sur ce sujet.

1.8.2 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

VINCI s'est fixé l'objectif de faire progresser significativement la mixité dans ses métiers, avec notamment l'objectif volontariste d'atteindre 20 % de femmes managers en 2015 (16,4 % en 2012). Un plan d'action a été élaboré en 2012, avec pour principaux axes de travail l'attractivité et le recrutement, d'une part, et l'évolution de carrière, d'autre part.

Pour développer l'attractivité des métiers du Groupe, VINCI poursuit sa participation en France au programme Capital filles, destiné à accompagner sous forme de tutorat de jeunes lycéennes et étudiantes de quartiers sensibles, en encourageant l'apprentissage, en leur faisant découvrir les secteurs d'activité et les métiers d'avenir, tout en les invitant à découvrir des filières scientifiques et techniques encore traditionnellement masculines. En 2012, VINCI compte 65 marraines des entreprises de VINCI Construction France et d'Eurovia, qui accompagnent autant de lycéennes réparties dans neuf académies scolaires en France.

Un deuxième programme a été mis en place en 2012 pour développer l'attractivité du Groupe auprès des étudiantes de l'enseignement supérieur : VINCI a constitué un réseau d'ambassadrices, collaboratrices du Groupe et principalement ingénieurs, pour promouvoir les métiers et témoigner de leur parcours auprès des étudiantes, principalement dans les écoles d'ingénieurs, lors de rencontres ou de conférences-débats, sur ou en dehors des campus. Destiné à être plus largement déployé, le réseau compte 24 ambassadrices pour ce premier exercice.

Répartition des effectifs féminins par pôle et part des femmes dans les effectifs totaux des pôles

	2012				2011	2012/2011	
	Managers		Non-managers		Total	Part des femmes	Évolution
Concessions	609	30 %	4 525	34 %	5 134	33 %	5 262 (2 %)
VINCI Autoroutes	323	32 %	2 986	43 %	3 309	41 %	3 451 (4 %)
VINCI Concessions	286	29 %	1 539	24 %	1 825	25 %	1 811 1 %
Contracting	4 748	15 %	15 678	11 %	20 426	12 %	18 715 9 %
VINCI Energies	1 557	14 %	6 129	12 %	7 686	12 %	7 049 9 %
Eurovia	619	13 %	3 447	9 %	4 066	10 %	3 932 3 %
VINCI Construction	2 572	17 %	6 102	11 %	8 674	12 %	7 734 12 %
VINCI Immobilier et holdings	151	34 %	192	68 %	343	47 %	324 6 %
Total	5 508	16 %	20 395	13 %	25 903	13 %	24 301 7 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

1.8.3 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

La stratégie du Groupe se décline selon deux axes principaux : le reclassement des salariés en situation d'inaptitude, le recrutement de personnes handicapées. Un autre axe en France est le développement du recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements de services d'aide par le travail (ESAT).

Les différents pôles du groupe VINCI déclinent les engagements avec une stratégie qui leur est propre, adaptée à leur organisation. L'engagement des filiales dans le reclassement des salariés en situation d'inaptitude s'est également traduit par la création de Trajeo'h en 2008. Association commune à de nombreuses entreprises de VINCI, Trajeo'h poursuit ses missions de maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation d'inaptitude et d'accompagnement des entreprises du Groupe sur le sujet du handicap. D'abord créée en Rhône-Alpes, Trajeo'h s'est étendue à l'Île-de-France en 2010, puis à la région sud-est en 2011 et aux régions Haute et Basse-Normandie en 2012. Financée par les filiales locales, elle est également soutenue par les pôles du Groupe. En 2012, l'ensemble des structures régionales de Trajeo'h a réalisé 173 pré-diagnostic et 142 prises en charge de salariés VINCI.

La stratégie de recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (Esat) est pilotée par la coordination Achats du Groupe, qui impulse une forte volonté de développer le volume de la sous-traitance confiée au secteur protégé, comme détaillé en page 164 au paragraphe 3.3.2 Management des relations avec les fournisseurs.

Part des collaborateurs en situation de handicap par pôle

	2012				Total	2011	2012/2011	
	Managers		Non-managers					
Concessions	21	1,0 %	461	3,4 %	482	3,1 %	3,1 %	(0,5 %)
VINCI Autoroutes	16	1,6 %	370	5,3 %	386	4,8 %	4,6 %	0,5 %
VINCI Concessions	5	0,5 %	91	1,4 %	96	1,3 %	1,4 %	(4,5 %)
Contracting	296	0,9 %	3 184	2,2 %	3 480	2,0 %	1,9 %	9,2 %
VINCI Energies	143	1,3 %	1 593	3,0 %	1 736	2,7 %	2,4 %	19,6 %
Eurovia	29	0,6 %	739	2,0 %	768	1,9 %	1,9 %	1,8 %
VINCI Construction	124	0,8 %	852	1,5 %	976	1,4 %	1,5 %	(0,5 %)
VINCI Immobilier et holdings	7	1,6 %	11	3,9 %	18	2,5 %	2,6 %	0,0 %
Total	324	1,0 %	3 656	2,3 %	3 980	2,1 %	2,0 %	7,9 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

L'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des collaborateurs en situation de handicap a augmenté en deux ans de 29 %, représentant en 2012 un chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros.

2. Environnement

2.1 Politique générale de l'environnement : ensemble pour la croissance verte

Voir aussi page 23 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 3 « Ensemble pour la croissance verte ! ».

2.1.1 Organisation environnementale

La mise en œuvre de la politique environnementale « Ensemble pour la croissance verte ! » repose sur les engagements de la direction du Groupe, la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et un dialogue très ouvert avec les pouvoirs publics et les associations de protection de l'environnement. Concernant la maîtrise des risques environnementaux, les directions opérationnelles s'appuient sur un réseau de plus de 500 correspondants actifs, qui opèrent dans les directions de l'environnement ou du développement durable ou encore dans les directions techniques. Elles animent et font vivre au quotidien la politique environnementale de VINCI au cœur de leurs activités. Le comité Développement durable du Groupe anime ce réseau, organise des groupes de travail techniques associant des experts de chaque pôle et coordonne l'action environnementale du Groupe, comme la coordination Biodiversité, le groupe Déchets, le club pivot Villes et territoires ou encore le club Grand Paris. Advance, la démarche d'autodiagnostic de développement durable, référentiel commun à l'ensemble des sociétés du Groupe, permet, en reprenant le concept de l'ISO 26000, à chaque comité de direction des filiales de faire le point et de valider son plan d'actions environnementales.

2.1.2 Reporting environnemental : couverture et périmètre

Le reporting environnemental de VINCI traite les thématiques listées dans l'article 225 de la loi Grenelle II. Il utilise le logiciel commun au reporting financier et social et s'appuie sur un référentiel inspiré des lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative), qui sont déclinées pour les activités des sociétés de VINCI. Il couvre la quasi-totalité des sociétés du Groupe et comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour le Groupe : la consommation des ressources et des énergies, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et le recyclage, la certification, la formation, les incidents et les provisions pour risques environnementaux. Il est établi à partir des guides méthodologiques actualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. La « Note méthodologique », page 166, en présente un résumé. En 2012, VINCI a particulièrement suivi les évolutions réglementaires pour les prendre en compte dès la publication des décrets d'application.

Taux de couverture du reporting environnemental

(en pourcentage)	Pourcentage du chiffre d'affaires 2012 couvert par le reporting	Pourcentage du chiffre d'affaires mondial 2011	Pourcentage du chiffre d'affaires mondial 2010
Concessions	94	93	93
Contracting			
VINCI Energies	99	99	100
Eurovia	100	100	97
VINCI Construction	88	88	85
VINCI Immobilier et holdings	100	100	100
Total	95	94	92

En 2012, le périmètre du reporting environnemental s'est encore élargi. L'augmentation par rapport à 2011 correspond à une hausse de 2,4 milliards d'euros du niveau d'activité couvert (+ 7 %), notamment due à l'intégration d'entités de VINCI Construction à l'international et de VINCI Airports. Le taux de couverture du reporting environnemental a encore progressé et couvre 95 % du chiffre d'affaires du nouveau périmètre. Les derniers 5 % à couvrir pour atteindre l'objectif des 100 % correspondent aux activités de court terme qui sont réalisées au grand international. Elles sont évidemment suivies au niveau de chaque chantier mais ne font pas l'objet d'une consolidation en central.

Depuis dix ans, VINCI fait regarder ses comptes sociaux et environnementaux par ses commissaires aux comptes. Sur la durée, la progression est significative, même si des progrès restent à faire, notamment sur le nombre d'indicateurs et le périmètre des missions. En 2012, le rapport des commissaires aux comptes exprime une assurance modérée sur certains indicateurs environnementaux du groupe VINCI. Ces indicateurs sont identifiés par le symbole « ». Les commissaires aux comptes ont mené des entretiens et réalisé des sondages sur l'application du référentiel auprès des filiales suivantes : VINCI Construction Grands Projets, Eurovia, VINCI Autoroutes (ASF), VINCI Construction France, VINCI Energies France, VINCI Energies International et VINCI plc au Royaume-Uni, soit au moins une entité pour chacun des pôles de VINCI. La présentation des données environnementales se base sur le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, en application de l'article 225 de la loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

Après avoir été l'un des premiers groupes de France en faveur d'un audit volontaire de ses données, VINCI poursuit sa démarche de progrès vers la transparence vis-à-vis des parties prenantes afin d'en faire un élément de performance. Les chiffres présentés dans ce rapport sont consolidés selon la même méthode que les données financières de VINCI, sauf pour certaines entités de VINCI Construction Grands Projets et de CFE, notamment QDVC et Deme, qui restent consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

2.1.3 Formations à l'environnement

Les sensibilisations à l'environnement concernent l'ensemble des sociétés de VINCI. Bien qu'en légère baisse entre 2011 et 2012 (- 5 %), les heures de formation à l'environnement ont plus que doublé (+ 111 %) sur cinq ans.

En 2012, les formations à l'environnement s'intègrent de plus en plus dans les cursus existants (travaux, études, exploitation, etc.). Les chantiers (y compris les sous-traitants) font l'objet d'une sensibilisation forte via les quarts d'heure environnement. En France, ils sont déployés dans tous les métiers de la branche contracting. À l'international, ces formations se généralisent. Les chantiers d'Entrepouse Contracting et de VINCI Construction Grands Projets font systématiquement l'objet de formations à l'environnement. Pour répondre aux attentes du marché dans le secteur de la ville durable, les formations sur la performance énergétique, les certifications environnementales (Breeam, Leed) et l'éco-conception des bâtiments et quartiers ont été renforcées.

Formations et sensibilisation à l'environnement

	Nombre d'heures de formation		Évolution
	2012	2011	2012/2011
Concessions	9 633	12 537	(23 %)
VINCI Autoroutes	9 514	11 289	(16 %)
VINCI Concessions	119	1 248	(90 %)
Contracting	34 346	33 589	2 %
VINCI Energies	5 548	6 522	(15 %)
Eurovia	18 642	17 741	5 %
VINCI Construction	10 156	9 326	9 %
VINCI Immobilier et holdings	4	7	(43 %)
Total	<input checked="" type="checkbox"/> 43 983	<input checked="" type="checkbox"/> 46 133	(5 %)

Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du rapport annuel 2011.

2.1.4 Prévention des incidents environnementaux

Chaque entité du Groupe met en place et actualise ses propres plans de prévention des incidents environnementaux selon les risques à prévenir. Les projets les plus significatifs donnent lieu à une analyse préalable des risques environnementaux, qui se traduit par la définition de moyens techniques et organisationnels pour prévenir ces risques éventuels. Des documents spécifiques et équipements permettent de se préparer mais aussi de remédier à ces situations d'urgence. Chez VINCI Construction France par exemple, les bureaux d'études mais aussi les directeurs de travaux et les compagnons sont formés sur la prévention des risques environnementaux en fonction des spécificités de leur métier. Cette formation porte tant sur la réglementation que sur le partage des bonnes pratiques.

En 2012, six incidents environnementaux (huit en 2011) concernant VINCI ou ses sous-traitants ont été identifiés et considérés comme majeurs, c'est-à-dire ayant entraîné une pollution nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité. Trois ont concerné des pollutions d'eau, deux des pollutions des sols et un déversement de produits dangereux sur la voie publique au Royaume-Uni. Ils ont tous été traités conformément à la réglementation en vigueur.

2.1.5 Certifications environnementales

VINCI incite les sociétés du Groupe à s'inscrire dans une démarche de certification environnementale de type ISO 14001, afin de valider et d'améliorer le bon fonctionnement de leur système de management environnemental. En 2012, les sociétés du contracting ont poursuivi le processus engagé dont l'évolution doit s'analyser sur plusieurs années (intégration de nouvelles entreprises, développement de nouvelles activités, etc.). La certification ISO 14001 gagne significativement les activités d'exploitation, notamment chez VINCI Autoroutes où 100 % des autoroutes sont certifiées dans le cadre de la démarche d'éco-autoroute et chez VINCI Facilities dans le cadre de l'offre Green Facilities.

Chez VINCI Immobilier, tous les nouveaux projets de promotion de logements (100 %) sont au niveau bâtiment basse consommation, associés à un label environnemental (type HQE, H&E ou HPE), voire bâtiment à énergie positive comme la résidence Amplia, programme de 66 logements situés dans le quartier de Lyon Confluence. Les entreprises de VINCI ont un solide savoir-faire sur les projets labellisés (type HQE, Breeam, Leed, etc.). En 2012, VINCI plc a livré le projet de village de la BBC, premier projet de ce type à atteindre le niveau « outstanding » de la certification Breeam (niveau maximal). Pour leur part, les entreprises de VINCI Energies ont développé une offre HQE Exploitation, déjà mise en œuvre sur une trentaine de bâtiments dont elles assurent la gestion. Enfin, un nombre croissant d'entreprises du Groupe s'engage dans la démarche ISO 26000.

Évaluation et certification environnementale

(en pourcentage)	ISO 14001			Périmètre/Référence
	2012	2011	2010	
VINCI Autoroutes				France
Autoroutes en exploitation	☑ 100	☑ 64	26	en nombre de kilomètres
Autoroutes en construction	☑ 100	☑ 90	100	en nombre de kilomètres
VINCI Energies	☑ 25	☑ 22	☑ 24	France et international
Eurovia				France et international
Production des carrières en propre	☑ 58	☑ 65	☑ 62,5	en tonnes
Production des postes d'enrobage en propre	☑ 24	☑ 30	39	en tonnes
Production des usines de liants en propre	☑ 83	☑ 65	75	en tonnes
Part du chiffre d'affaires de l'activité travaux	☑ 28	☑ 35	37	France et international
VINCI Construction	☑ 60	☑ 60	59	France et international

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du rapport annuel 2011.

2.2 Préservation des ressources

2.2.1 Protection de la ressource en eau

En répondant pour la première fois au questionnaire du CDP Water Disclosure en 2012, VINCI fait désormais partie du cercle des 191 entreprises mondiales en capacité de se livrer à l'exercice. La stratégie « eau » du Groupe est déclinée à partir de sa politique environnementale : inclure la consommation et la prévention des pollutions de l'eau dans les analyses de risque, mesurer et réduire les consommations d'eau liées à nos activités et nos produits, protéger les milieux aquatiques et les écosystèmes associés. Un club pivot Activités hydrauliques international a été créé afin d'identifier les savoir-faire et construire de nouvelles offres spécifiques.

La ressource en eau est particulièrement suivie dans les sociétés du Groupe. De nombreuses actions spécifiques sont mises en place par les filiales afin de diminuer la consommation d'eau. Des programmes de pistage des fuites sont implantés sur l'ensemble du réseau de VINCI Autoroutes. Sur les autoroutes, 72 % du linéaire en service est équipé de dispositifs de protection, soit par une protection naturelle, soit par des ouvrages adaptés à la vulnérabilité. La politique de protection de la ressource en eau a été renforcée par la mise en place en 2010 du Paquet vert autoroutier.

VINCI plc suit mensuellement ses consommations sur chaque projet dans un objectif de réduction des volumes utilisés. VINCI Construction met en œuvre une politique de recyclage des eaux usées en France. 60 stations de lavage ont déjà été installées sur les chantiers, permettant des économies de consommation très significatives.

Les outils développés dans le cadre de la Chaire d'éco-conception permettent d'évaluer finement l'empreinte eau d'un quartier. Dans ces opérations, l'accent est mis en particulier sur la perméabilité des sols, la rétention des eaux pluviales et le traitement des eaux usées. Enfin, certaines filiales développent des offres spécifiques au traitement de la pollution de l'eau. Entrepouse Contracting a développé le procédé Notil, un filet permettant de remorquer jusqu'à 10 tonnes d'hydrocarbures en cas de marée noire. La gestion de l'eau est aussi primordiale dans la conception et la réalisation d'éco-quartiers.

Consommation d'eau (mètres cubes d'eau achetés)

	2012	2011	Périmètre
VINCI Autoroutes	983 073	925 250	ASF, Cofiroute, Escota
VINCI Concessions	150 452	103 093	Consortium Stade de France, VINCI Park France, VINCI Airports (inclus en 2012)
VINCI Energies	327 610	358 040	Toutes les entreprises de VINCI Energies en France et à l'international
Eurovia	1 673 796	2 146 399	Eurovia France et International
VINCI Immobilier et holdings	2 064	2 343	VINCI Immobilier
Sous-total (hors VINCI Construction)	☑ 3 136 995	☑ 3 535 125	
VINCI Construction	3 063 297	4 892 119	91 % de l'activité de VINCI Construction, incluant totalement ou partiellement VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, Sogea-Satom, Entrepouse Contracting, Soletanche Bachy, CFE, Freyssinet, VINCI plc
Total Groupe	6 200 292	8 427 244	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

VINCI progresse d'année en année sur la mesure de ses consommations d'eau, malgré la diversité de ses activités. L'augmentation des consommations de la branche concessions s'explique par l'augmentation du périmètre couvert. La diminution des consommations d'eau chez Eurovia (- 22 %) et VINCI Construction (- 37 %) s'explique par les efforts déployés pour réduire les consommations. L'amplitude de ces écarts s'explique également par la forte variation de la nature des projets dans les métiers de contracting d'une année sur l'autre.

La mesure des consommations d'eau reste complexe. À titre d'exemple, les activités de terrassement consomment de l'eau essentiellement pour limiter les poussières pendant les travaux, sous forme d'arrosage. En Afrique, l'eau est souvent pompée à partir de générateurs installés à proximité des villages, afin que les communautés puissent simplement avoir accès à l'eau. L'eau elle-même ne fait l'objet d'aucune transformation : elle s'évapore ou retourne vers la nappe phréatique sans pollution. Enfin, la mesure des consommations se fait à partir des consommations de carburant des générateurs. Cet exemple peut être reproduit sur de nombreuses activités : répondre au CDP Water est ainsi signe de la maturité des sociétés de VINCI.

2.2.2 Matières premières

Dans les activités de contracting, les achats de matières premières sont décentralisés et, en règle générale, ne sont pas consolidés en volume. Les efforts portent sur l'achat de matériaux recyclés à performance égale, sur le recyclage des déchets produits par les activités (voir paragraphe 2.2.8) et sur l'approvisionnement local. L'accent est également mis sur la conception de produits économes en matières premières. La démarche d'éco-conception du Groupe est mise en œuvre chez VINCI Construction France dans le cadre du développement de produits éco-conçus (logements, bureaux, résidences étudiantes, etc.). Dans le logement, le procédé constructif Habitat Colonne permet de réduire les consommations de matières premières de 20 %. Ce procédé a permis la construction d'environ 500 logements en 2012.

Les principales consommations de matières premières de la branche concessions sont suivies et consolidées. En 2012, les enrobés mis en œuvre représentent 1 571 018 tonnes. L'approvisionnement en sel de déverglçage représente 34 902 tonnes (48 386 tonnes en 2011).

En 2012, les activités des sociétés de VINCI Construction France de construction bois, sous la marque Arbonis, ont réalisé un chiffre d'affaires de 65 millions d'euros, en croissance de 62 % par rapport à 2010.

VINCI contribue aux débats publics sur l'évaluation de l'impact environnemental des matières premières en s'impliquant avec les associations professionnelles pour produire les inventaires de cycle de vie (ICV) des matériaux. En 2012, VINCI a participé activement aux réflexions de la conférence environnementale du gouvernement français. Dans le cadre de la Chaire d'éco-conception, un travail de post-doctorat a permis d'adapter les données environnementales européennes relatives aux aciers et bois de construction aux pratiques de la construction en France selon la méthodologie Diogen. Membre du réseau Éco-SD, VINCI initie une démarche fédératrice pour la constitution d'une base de données environnementales française dédiée à la construction. VINCI participe également à des groupes de travail interprofessionnels, comme la commission infrastructure de l'Observatoire énergie environnement transport (OEET) et le groupe de travail GT41 de l'Association française des tunnels de l'espace souterrain (AFTES), où Soletanche Bachy contribue à développer une méthodologie s'appuyant sur l'ACV, permettant d'évaluer et de comparer les méthodes d'exécution des ouvrages souterrains, d'estimer l'incidence des matériaux mis en œuvre, d'orienter la conception et l'exécution et enfin de comparer des solutions techniques.

2.2.3 Consommations énergétiques

En 2012, l'accent est une nouvelle fois mis sur la performance réelle des activités et des offres du Groupe. La mesure des consommations énergétiques dues aux activités (consommation des engins de chantier, des véhicules, des infrastructures concédées, etc.) de VINCI fait ainsi l'objet d'une vérification au niveau d'assurance modérée par les commissaires aux comptes pour l'ensemble du Groupe. En France, la Réglementation thermique 2012, mesure majeure du Grenelle de l'environnement qui généralise les bâtiments basse consommation, est entrée en vigueur en 2011 pour certains projets (bâtiments tertiaires et d'habitation en zone Anru).

Pour répondre à ces nouvelles exigences à coût constant, VINCI développe de nouvelles offres, logement et tertiaire, en s'appuyant sur le savoir-faire de VINCI Construction pour minimiser les déperditions d'énergie par l'enveloppe et sur celui de VINCI Energies pour installer des équipements innovants comme le chauffage tout air. VINCI participe aux travaux de préparation de la future RT 2020, qui aura vocation à considérer le bâtiment responsable dans son ensemble et pas uniquement sous l'angle énergétique. Les travaux actuels touchent aux usages et aux calculs des performances de synthèse multicritère. Dans le cadre de l'éco-engagement Oxygen, VINCI Construction France garantit la performance énergétique des bâtiments livrés en neuf et en réhabilitation. Cette garantie est assortie de dispositifs permettant aux occupants d'optimiser leur consommation. En 2012, 18 projets Oxygen sont en cours.

VINCI Facilities (VINCI Energies) met également à profit son savoir-faire (diagnostics et audits énergétiques, monitoring, optimisations, etc.) pour développer les offres Diago de contrats de performance énergétique (CPE) à destination de ses clients. Différents niveaux d'intervention sont possibles, de l'ajustement de contrat avec un fournisseur d'énergie jusqu'aux gros travaux de rénovation énergétique. Dans tous les cas, les économies d'énergie générées sont garanties aux clients. L'entreprise utilise aussi ce savoir-faire pour améliorer sa propre performance énergétique, elle effectue en effet un suivi et une maîtrise de ses consommations et sensibilise son personnel aux économies d'énergie. La performance énergétique est un sujet majeur des conférences de la Chaire d'éco-conception en 2012, y compris lors de la première université organisée les 2 et 3 octobre : Smart Grids, garantie de performance énergétique en réhabilitation.

Consommation totale d'énergie (dont gaz naturel, fuel lourd et électricité) des activités de VINCI en 2012

	Total énergies (MWh)	Gaz naturel (MWh)	Fuel lourd (tonnes)	Électricité (MWh)
Concessions	421 126	17 914		290 058
VINCI Autoroutes	253 412	6 113		139 857
VINCI Concessions	167 714	11 801		150 201
Contracting	8 373 575	935 181	100 008	769 495
VINCI Energies	772 365	56 069		83 633
Eurovia	3 833 364	845 360	28 726	357 041
VINCI Construction	3 767 846	33 752	71 282	328 821
VINCI Immobilier et holdings	3 791			1 889
Total	8 798 492	953 095	100 008	1 061 442

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 177 du Rapport annuel 2012.

Sur la période de reporting, l'intensité énergétique du Groupe s'élève à 227 MWh par million d'euros de chiffre d'affaires.

Les consommations énergétiques d'Eurovia, directement liées à son activité industrielle, restent prépondérantes dans les consommations totales. L'augmentation de l'activité de son usine de chaux et l'intégration de VINCI Airports dans le périmètre du reporting expliquent l'augmentation d'environ 30 % des consommations de gaz par rapport à 2011. La consommation de fuel lourd dépend principalement de l'activité de Deme (filiale de CFE spécialisée dans les activités de dragage). La consommation d'électricité (+ 6 % par rapport à 2011) a progressé moins vite que le chiffre d'affaires couvert par le reporting environnemental.

Eurovia a été le premier pôle du Groupe à mettre en place un plan de réduction énergie-CO₂ ambitieux, incluant améliorations énergétiques sur les postes d'enrobage, les matériels de carrière et les bâtiments d'exploitation. La filiale de travaux publics développe ainsi des offres à faible consommation énergétique. Par exemple, le procédé d'enrobés tièdes Tempera® permet d'économiser 20 à 40 % d'énergie lors de sa mise en œuvre. Eurovia s'est fixé pour objectif d'atteindre 50 % de production d'enrobés tièdes sur ses installations d'ici à 2015. Chez VINCI Construction, Arbonis, sa filiale spécialisée dans les métiers du bois, commercialise une offre de bungalows en bois à isolation renforcée permettant une réduction des consommations énergétiques de 80 % : la Sylvabox.

Consommation de carburants

(en litres)	Diesel (*)	Essence	Total	2011	Variation	Périmètre et/ou explication de la variation
	2012	2012	2012			
Concessions	10 855 598	24 642	10 880 240	10 807 082	0,7 %	
VINCI Autoroutes	10 308 977	22 048	10 331 025	10 435 783	(1,0 %)	ASF, Cofiroute, Escota
VINCI Concessions	546 621	2 594	549 215	371 299	47,9 %	VINCI Park en France, Consortium Stade de France, VINCI Airports (inclus en 2012)
Contracting	493 115 561	12 221 020	505 336 581	492 989 719	2,5 %	
VINCI Energies	58 157 334	2 675 740	60 833 074	58 060 188	4,8 %	France et international
Eurovia	195 576 661	3 966 052	199 542 713	189 917 759	5,1 %	Augmentation de l'activité
VINCI Construction	239 381 566	5 579 228	244 960 794	245 011 772	(0,0 %)	
VINCI Immobilier et holdings	182 960		182 960	173 400	5,5 %	Augmentation de l'activité
Total	504 154 119	12 245 662	516 399 781	503 970 201	2,5 %	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) Depuis 2011, l'indicateur diesel prend en compte le diesel et le fuel domestique.

La consommation globale de carburants (+ 2,5 %) progresse moins vite que le chiffre d'affaires couvert par le reporting environnemental (+ 7 %). Ce résultat s'explique par la poursuite des politiques d'éco-conduite (conducteurs de poids lourds et de véhicules légers) et d'éco-pilotage (pour les engins) dans l'ensemble des filiales du Groupe, notamment chez VINCI Construction Terrassement ou chez Eurovia, dont tous les conducteurs d'engins dans les carrières sont formés. Cette baisse s'explique également par le renouvellement systématique des véhicules et engins par des versions plus économes.

Parallèlement à ces formations internes, VINCI Autoroutes encourage ses clients à réduire leur consommation de carburant via des sensibilisations à l'éco-conduite sur les aires de repos mais aussi en développant les offres permettant d'utiliser au mieux les infrastructures existantes. En 2012, VINCI Autoroutes a encore mis l'accent sur le partage de l'autoroute. Des parkings de covoiturage, situés à proximité des gares de péage, facilitent la rencontre entre les conducteurs et les passagers. On dénombrait près de 1 000 places de stationnement dédié au covoiturage à l'automne 2012. VINCI Autoroutes développe également les solutions de gestion dynamique du trafic en renforçant le lien entre les usagers et le réseau : les systèmes d'information en temps réel permettent ainsi aux usagers (à la recherche d'une place sur une aire de repos, par exemple) d'économiser du carburant. Ce thème a été largement développé lors de la journée de la Recherche VINCI 2012, organisée le 29 février.

Dans le cadre de la Chaire d'éco-conception, des travaux sont menés sur l'éco-conception du stationnement. L'École des ponts ParisTech, en partenariat avec VINCI Park, modélise l'équilibre entre l'offre et la demande de stationnement en ville, ce qui permettra de proposer les solutions minimisant le temps de parcours des usagers à la recherche d'une place (plus de 10 % du trafic en ville actuellement).

2.2.4 Recours aux énergies renouvelables (EnR)

En 2012, les achats d'électricité d'origine renouvelable par les sociétés de VINCI représentent 4 489 MWh (4 385 MWh en 2011). Au Royaume-Uni, la quasi-totalité de la fourniture d'électricité des sites fixes de VINCI plc (VINCI Construction) est assurée au travers de contrats de ce type.

Les activités liées aux énergies renouvelables se développent. Les entreprises du contracting maîtrisent les activités de conception, fourniture et installation de panneaux photovoltaïques. Sonil, la filiale d'intégration et d'installation de panneaux solaires photovoltaïques de VINCI Construction France, a réalisé 30 chantiers correspondant à 7 000 m², soit 900 kWc. Les entreprises de VINCI Energies maîtrisent également la réalisation de centrales photovoltaïques. Omexom Energies Renouvelables est spécialisée dans la conception, la maîtrise d'œuvre, le raccordement et l'aide à l'exploitation de projets d'énergies renouvelables. Elle réalise le projet de ferme photovoltaïque à Estezargues, dans le Gard, ferme de 12 MWc qui représente 10 000 m² de capteurs. VINCI Construction développe également des solutions techniques permettant l'industrialisation de la construction et l'optimisation de l'installation des parcs éoliens, sur terre et en mer. C'est notamment l'objet du projet de recherche Eolift, piloté par Freyssinet et lauréat de l'AMI Grand éolien de l'Ademe en 2012.

VINCI Autoroutes dispose de 2 697 équipements de production d'énergies renouvelables (solaire, thermique et éolien inclus, pompes à chaleur exclues). Concernant la flotte de véhicules, des solutions alternatives – voitures hybrides, électriques – sont en cours de test dans les différentes filiales. En 2012, VINCI Facilities (VINCI Energies) a mis en place une solution d'auto-partage associant véhicules électriques et thermiques sur son site de Buc (en Île-de-France). VINCI fait par ailleurs partie du groupe d'entreprises engagées auprès des pouvoirs publics pour favoriser l'émergence d'une offre industrielle massive en véhicules décarbonés.

2.2.5 Condition d'utilisation des sols

Pour lutter contre l'artificialisation des sols et construire un équilibre entre la nature et le cadre de vie, la problématique de l'usage des sols est traitée très en amont et notamment à travers un effort de recherche sur la biodiversité et l'agriculture urbaine, au sein de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures. L'intégration dans l'environnement et les conditions d'utilisation des sols sont suivies et ceci particulièrement dans les concessions autoroutières ainsi que chez Eurovia (carrières). Ces entités interviennent sur les sites pour reconstituer le cadre de vie local. Elles ont développé un savoir-faire en génie écologique afin de leur donner une seconde vie, riche du point de vue de la biodiversité. Pour tous les projets d'infrastructures et notamment en 2012 pour le projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux, des engagements ont été pris envers l'État et en concertation avec les communes, notamment en termes d'aménagements paysagers et de modelés du territoire.

2.2.6 Rejets dans l'air

Les activités concernées par la prévention et la maîtrise des rejets dans l'air sont principalement concentrées chez VINCI Concessions, Eurovia et VINCI Construction. Dans la branche concessions, notamment sur l'échantillon des 272 parkings suivis chez VINCI Park, VINCI Airports et VINCI Autoroutes, les rejets dans l'air proviennent des usages des utilisateurs (véhicules automobiles, avions, etc.).

2.2.7 Nuisances sonores

Des études de bruit sont réalisées dès la phase conception des projets pour limiter les nuisances sonores (chantiers urbains, circulation sur les autoroutes, etc.). Soldata, filiale de Soletanche Freyssinet, fait du management en environnement sonore une de ses spécialités. En 2012, elle a déployé EAR-IS, logiciel d'analyse en temps réel et de simulation des niveaux de bruit et de vibration sur projets de construction et activités industrielles. Les entreprises de VINCI proposent systématiquement des solutions techniques en phase de construction comme l'adaptation de tracé autoroutier, l'aménagement de merlons, l'installation de protections antibruit ou l'utilisation d'enrobés phoniques tels que le Viaphone®, développé par Eurovia.

Les autoroutes en exploitation font l'objet de mesures régulières de bruit visant à identifier et à réduire les « points noirs bruit ». Les logements ou habitations concernés font l'objet de travaux d'isolation de façade ou bénéficient de l'installation d'écrans antibruit ou de merlons végétalisés.

VINCI Autoroutes s'est engagé, dans le cadre du Paquet vert autoroutier, à traiter 1 000 logements identifiés comme « points noirs bruit » entre 2010 et 2012. En 2012, le nombre de logements ainsi protégés s'est élevé à 662 , soit un total de 1 141 depuis 2010. Les études et démarches administratives ont été effectuées en 2010 et la plupart des travaux réalisés sur 2011 et 2012.

2.2.8 Gestion des déchets et recyclage

La politique générale s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire et tient en trois points : limiter la production de déchets à la source, trier les déchets et en assurer la traçabilité ultime, enfin les valoriser pour en faire des ressources. Cette politique s'intègre dans la stratégie d'éco-conception des produits et services proposés. La problématique des déchets touche particulièrement les entités de la branche contracting pour leurs propres activités (déchets de chantier principalement) et les concessions pour la gestion des déchets des clients (parkings, autoroutes, etc.).

Les entreprises du contracting mettent en place sur leurs chantiers des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas locaux de gestion des déchets. Au Royaume-Uni, les sociétés de VINCI se sont associées à l'engagement national (Halving Waste to Landfill) visant à réduire de moitié les déchets envoyés en décharge entre 2005 et 2012. En 2012, VINCI plc a produit 1 251 146 tonnes de déchets, dont plus de 98 % ont été recyclés, réutilisés ou valorisés, soit une amélioration significative par rapport à 2011 (80 %). Les entreprises de VINCI Energies effectuent également un suivi approfondi de leurs déchets comme le papier (1 057 tonnes au total en 2011). En 2012, elles ont produit 172 078 tonnes de déchets inertes, 13 501 tonnes de déchets non dangereux et 672 tonnes de déchets dangereux.

Le recyclage, priorité d'Eurovia depuis une vingtaine d'années, et le développement de produits et procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergies connaissent un véritable essor. Eurovia dispose de 130 installations permettant de recycler la plupart des déchets issus de chantiers de construction. En 2012, Eurovia s'est fixé comme objectif de dépasser les 20 % d'agrégats d'enrobés recyclés utilisés dans la production totale d'enrobés. Ce pourcentage fait l'objet d'une vérification par les commissaires aux comptes et est en progression par rapport à 2011, à 12,5 %, positionnant Eurovia comme le leader européen dans ce domaine.

Recyclage et valorisation chez Eurovia

	2012		2012		2011	
	Monde	Variation 2012/2011	France	Variation 2012/2011	Monde	France
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés	☑ 12,5	2 %	13,1	26 %	☑ 12,3	10,4
Production de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	8,5	10 %	6,5	3 %	7,7	6,3
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	9,9	3 %	11,0	(26 %)	9,6	14,9

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Dans le cadre du Paquet vert autoroutier, 91 % des aires de repos du réseau de VINCI Autoroutes sont équipées pour le tri sélectif des déchets (contre 39 % en 2011 et 21 % en 2010). Des campagnes de sensibilisation régulières incitent les usagers de VINCI Autoroutes à adopter les bons gestes en faveur du tri des déchets. Les déchets sont triés et dirigés vers les filières externes de traitement et valorisation. 52 % des déchets de VINCI Autoroutes ont fait l'objet d'une valorisation en 2012.

Répartition des déchets collectés et triés sur les réseaux de VINCI Autoroutes

(en tonnes)	2012	2011
Déchets non dangereux (clients + exploitation)	☑ 13 413	☑ 12 745
Déchets dangereux (clients + exploitation)	☑ 2 158	☑ 572
Aires équipées pour le tri	91 %	39 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

2.3 Lutte contre les changements climatiques

La lutte contre les dérèglements du climat passe par la réduction et la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2007, VINCI a initié une démarche proactive sur ce sujet et veille à anticiper, à suivre et à respecter la législation dans les pays les plus avancés sur ce sujet. L'impact des régulations carbone en cours sur les activités de VINCI est principalement indirect. VINCI compte une seule installation soumise au Plan national d'allocation des quotas (PNAQ) du mécanisme européen d'échange de quotas (voir page 124) et doit répondre au Carbon Reduction Commitment (CRC) au Royaume-Uni. VINCI Autoroutes a engagé une étude sur la sensibilité de ses activités au CO₂. Ces nouvelles réglementations créent des opportunités pour VINCI, dont les sociétés proposent désormais des solutions « climat » permettant à leurs clients de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre. En 2012, VINCI s'engage pour la croissance verte en fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2020. Cet engagement concerne les émissions de CO₂ du Groupe à activité constante et prend pour référence l'année 2009 (première année au taux de couverture supérieur à 90 %). Les efforts portent également sur la réduction des consommations des clients.

2.3.1 Émissions de gaz à effet de serre (GES)

La quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de VINCI s'appuie sur les données issues du reporting environnemental et reprend les périmètres ISO scopes 1 et 2 de la norme internationale ISO 14064. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et par la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques (principalement décarbonatation du calcaire dans l'usine de chaux d'Eurovia). Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie, principalement électricité, sur les sites fixes et les chantiers. 2,4 millions de tonnes équivalent CO₂ ont été émises en 2012. En 2012, 32 filiales de VINCI ont appliqué l'article 75 de la loi Grenelle II, visant la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour les réduire. Les émissions du Groupe sont calculées en utilisant les coefficients réglementaires, issus de la base carbone de l'Ademe. Les données des années précédentes ont été recalculées avec ces coefficients permettant une comparaison pro forma.

Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2)

	Tonnes équ. CO ₂		Variation 2012/2011
	2012	2011	
Concessions	52 975	46 198	14,7 %
VINCI Autoroutes	37 243	36 632	1,7 %
VINCI Concessions	15 732	9 566	64,5 %
Contracting	2 335 503	2 217 564	5,3 %
VINCI Energies	186 937	181 543	3,0 %
Eurovia	1 126 463	998 633	12,8 %
VINCI Construction	1 022 102	1 037 388	(1,5 %)
VINCI Immobilier et holdings	605	600	0,9 %
Total	☑ 2 389 083	2 264 361	
Intensité carbone (teq. CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires)	62	62	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.

Données 2011 corrigées pour prendre en compte la méthodologie de calcul de l'article 75 de la loi Grenelle II.

Les émissions directes (scopes 1 et 2) du Groupe par million d'euros de chiffre d'affaires sont stables par rapport à 2011 à 62 teq. CO₂. Depuis 2009 (71 teq. CO₂), la diminution de l'intensité carbone se confirme à - 13,3 %.

Pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, les entreprises du Groupe mettent en place des politiques ambitieuses de réduction. Dans le cadre de sa politique 2012-2015, Eurovia se fixe pour objectif une réduction de 4 % par an de ses émissions de CO₂. Au Royaume-Uni, VINCI Construction s'est fixé un objectif de réduction de 30 % des émissions d'ici à 2015.

Afin de développer des offres à faible contenu CO₂, VINCI poursuit la mise au point d'outils spécifiques et la réalisation d'études pour mieux quantifier et maîtriser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité (ISO scopes 1 + 2 + 3).

Les leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre résident, essentiellement, dans l'utilisation des ouvrages par les clients et les utilisateurs finaux : plus de 50 % des émissions sur le cycle de vie d'une ligne ferroviaire, 90 % pour un bâtiment et plus de 95 % pour une autoroute. La réduction des émissions de CO₂ des ouvrages de VINCI s'intègre dans une démarche d'éco-conception. Cette démarche prend en compte les phases de construction, d'utilisation et de fin de vie afin de comparer, dès le stade de la conception, les variantes techniques permettant de réduire les émissions. Elle s'appuie sur les outils d'analyse de cycle de vie (ACV) qui, en plus des émissions de CO₂, mesurent des indicateurs supplémentaires (consommation d'eau, épuisement des ressources naturelles, impacts sur la santé humaine, etc.), permettant de s'assurer que l'économie de CO₂ ne se substitue pas à d'autres impacts, pendant toute la durée de vie des ouvrages. Ces outils, développés notamment dans le cadre de la Chaire d'éco-conception, sont utilisés dans de nombreuses filiales. Chez VINCI Construction France et Soletanche Bachy, 229 projets ont fait l'objet d'études en éco-conception en 2012. Eurovia réalise également l'ACV de ses nouveaux matériaux. La méthodologie CO₂NCERNED, développée par VINCI pour réaliser les bilans CO₂ des projets, est déployée dans tous les pôles du Groupe : pour étudier des variantes constructives chez VINCI Construction, l'efficacité des solutions de VINCI Energies, des tracés autoroutiers chez VINCI Concessions et, depuis 2012, optimiser l'empreinte carbone des infrastructures ferroviaires.

VINCI est actif dans les groupes de travail nationaux et internationaux (Association bilan carbone, Encord) pour définir les standards de quantification scope 3 des données des entreprises du secteur. Dans cette approche, la relation avec le client final est primordiale. VINCI Autoroutes incite ainsi les conducteurs à « rouler plus cool » et calcule leur gain CO₂ avec l'éco-comparateur sur son site Internet. VINCI Construction, pour sa part, accompagne les occupants des bâtiments à travers l'éco-engagement Oxygen (23 projets à l'étude en 2012, 18 en cours). Le premier bâtiment Oxygen livré, le campus de l'ENSTA sur le site de l'École polytechnique à Palaiseau (utilisant une solution géothermie et panneaux solaires), permet une réduction de 90 % des émissions par rapport à une solution gaz traditionnelle. VINCI Facilities (VINCI Energies) met en place pour ses clients des solutions innovantes pour réduire drastiquement les émissions des bâtiments gérés.

Émissions de CO₂ des sociétés de VINCI Autoroutes

(en tonnes équ. CO ₂)	2012	2011
Émissions ISO scopes 1 + 2	☑ 37 243	36 632
Émissions des clients de l'autoroute	☑ 12 628 504	13 033 349

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Entre 2011 et 2012, les émissions propres des sociétés de VINCI Autoroutes, voisines de 37 000 tonnes de CO₂, sont en augmentation de 1,7 % en raison de l'intégration du Duplex A86 dans le périmètre du reporting environnemental. Les émissions des clients de l'autoroute diminuent de 2,3 % en raison du moindre trafic poids lourd entre 2011 et 2012 et du déploiement des voies de télépéage à 30 km/h. Ces voies sans arrêt ont permis d'économiser 41 980 tonnes de CO₂ depuis 2011.

La mesure des émissions de gaz à effet de serre et les actions entreprises pour les limiter ont été favorablement appréciées par les investisseurs. VINCI a confirmé en 2012 pour la sixième année consécutive sa place de leader en France en stratégie climat, en obtenant la note la plus élevée du groupe Construction et travaux publics au Carbon Disclosure Project (CDP) – 80 sur 100, niveau C. Réalisé pour le compte de 655 investisseurs auprès des 500 plus grandes capitalisations boursières dans le monde, le CDP évalue la réactivité des grandes entreprises face à l'enjeu du changement climatique.

2.3.2 Adaptation au changement climatique

VINCI prend en compte le Plan national d'adaptation au changement climatique et adopte une vision prospective sur les changements climatiques. Le Groupe anticipe sur l'adaptation nécessaire des villes et du cadre bâti, en particulier dans les projets faisant l'objet d'une démarche d'éco-conception, où les ouvrages sont étudiés sur l'ensemble de leur cycle de vie. De même, anticipant les données scientifiques sur la montée des eaux (hypothèse + 50 cm à horizon 2050), les sociétés de VINCI, si elles ne peuvent agir sur le terrain politique du repli stratégique, développent des savoir-faire en aménagements techniques, notamment pour le confortement des digues.

VINCI se positionne comme acteur central pour créer ou renforcer les structures face aux événements climatiques majeurs, assurer leur durabilité et innover pour réaliser ces projets. D'importants travaux de recherche sont menés tant en interne dans le Groupe que dans le cadre de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures ParisTech, en partenariat avec VINCI. Conscient de la faiblesse des ressources financières des clients publics et des incertitudes sur les nouveaux modèles de financement en partenariat, VINCI Concessions soutient la Chaire d'économie des partenariats public-privé pour objectiver la connaissance sur ces sujets.

2.4 Protection de la biodiversité

2.4.1 L'organisation de VINCI en matière de biodiversité

En 2012, VINCI a très fortement renforcé sa stratégie en matière de biodiversité, transformant le groupe Biodiversité en une coordination Biodiversité, composée d'une quinzaine de personnes. Elle associe les experts écologues du Groupe aux responsables environnement des différents métiers. Elle assure, entre autres, la veille réglementaire, l'expertise scientifique, la revue des risques, la mise en valeur des initiatives et le partage des bonnes pratiques. Elle invite également les associations, les bureaux d'études et des entreprises à témoigner de leurs approches et outils. Ces échanges fructueux s'inscrivent dans la démarche « ensemble ».

Le Groupe s'est appuyé sur l'expertise de la coordination Biodiversité pour répondre à l'appel à reconnaissance du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en adhérant à la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). L'engagement volontaire de VINCI en faveur de la biodiversité a été officiellement reconnu fin 2012. Cette reconnaissance SNB constitue un gage de qualité et de cohérence du programme d'action biodiversité mis en place pour la période 2012-2015. Le programme porte sur des actions transversales qui ont pour but de :

- mutualiser et améliorer les connaissances en termes de biodiversité ;
- partager les bonnes pratiques ;
- former et sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs sur ces sujets ;
- développer de nouvelles solutions afin de mieux intégrer les enjeux biodiversité au cœur de nos activités.

Eurovia a également reçu la reconnaissance SNB pour son projet d'engagement volontaire. Celui-ci comprend notamment un partenariat de trois ans avec le service du patrimoine naturel du MNHN (Muséum national d'histoire naturelle). Le MNHN va accompagner Eurovia dans la mise en œuvre et le suivi du projet SNB : évaluation et suivi du plan d'action général, état des lieux et expertise de sites spécifiques, définition d'indicateurs de biodiversité, formation et sensibilisation. Eurovia va, quant à elle, mettre à disposition de son partenaire des sites d'études destinés à enrichir ses connaissances sur la biodiversité (inventaires, analyses comparatives de l'évolution des milieux, suivi de l'efficacité d'ouvrages et de réaménagements écologiques, etc.).

2.4.2. Les mesures prises en faveur de la biodiversité

Plusieurs sociétés du Groupe, dont les activités s'opèrent sur des cycles longs et impactent directement les milieux naturels, ont intégré depuis de nombreuses années la question de la biodiversité. Il s'agit entre autres des activités de concession-construction d'infrastructures de transport (autoroutes, aéroports), de terrassement et de carrières.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sur les milieux naturels ainsi que les mesures de compensation des effets résiduels ont été réfléchies et mises en œuvre en partenariat avec les parties prenantes les plus pertinentes, en fonction notamment du projet, du site, des espèces et des écosystèmes concernés.

Pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes, l'enjeu concerne principalement la fragmentation des habitats naturels. Les efforts se concentrent donc surtout sur la transparence des infrastructures, la réversibilité des obstacles et la restauration des continuités écologiques : création d'ouvrages de génie écologique, reprofilage de mares, aménagement des ouvrages hydrauliques, restauration et mise en valeur de sites d'intérêt écologique, réaménagement des talus, fauchage raisonné, etc. Une des réalisations emblématiques de 2012 est la création de deux chiroptéroducts sur le chantier de l'A89, en partenariat avec la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna). Ces ouvrages permettent aux chiroptères, grâce à l'écholocation, de passer au-dessus de l'autoroute sans risque de percusion. D'autres actions comme la lutte contre les espèces invasives, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la sensibilisation du grand public sur les aires de repos sont également mises en place.

Passages faune et linéaires de clôtures sur les réseaux des sociétés de VINCI Autoroutes

(en tonnes équ. CO ₂)	2012	2011
Passages petite et grande faune (en nombre)	686	658
Linéaires de clôtures faune (en km)	8 721	8 687

Aux initiatives des sociétés de VINCI Autoroutes s'ajoutent les 120 actions menées dans le cadre du volet biodiversité du Paquet vert autoroutier. Après identification des points de conflit entre les continuités écologiques naturelles et l'infrastructure autoroutière, ce programme a permis la réalisation de divers aménagements :

- création d'écoponts pour grande faune, de passages sous l'autoroute pour petite faune, d'échappatoires pour sangliers et de rampes à cervidés ;
- mise en œuvre de plans de gestion de la biodiversité sur des sites d'intérêt écologique à proximité de l'autoroute ;
- création de vergers et d'oliveraies conservatoires et solidaires, etc.

Pour Eurovia, l'enjeu porte essentiellement sur le réaménagement des sites tout au long du cycle de vie de ses carrières. Il s'agit, entre autres, de préserver et de favoriser l'accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques. Les mesures mises en œuvre sont définies et suivies avec l'aide d'associations locales de protection de la nature. En France, certains des sites d'Eurovia ont formalisé cette démarche en établissant des contrats de partenariat avec ces associations. Par ailleurs, 72 % des carrières, en France, sont engagées dans le référentiel de progrès environnemental de la charte environnement de l'Unicem.

Dans nos activités de construction et particulièrement dans les phases de terrassement, la protection de la biodiversité sur les chantiers est une réalité avec, par exemple, le déploiement en 2012 d'une signalétique spécifique biodiversité sur 127 chantiers de VINCI Construction Terrassement. Sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, 650 panneaux et 1 750 pictogrammes sont en cours de déploiement. Les travaux de génie écologique sont également privilégiés. Pour cela, l'accent est mis sur les formations internes et le partage des bonnes pratiques dans ce domaine.

Un dernier exemple concerne la conservation et l'amélioration du patrimoine naturel le long du tracé de la LGV SEA Tours-Bordeaux. Pour cela, la Fondation d'entreprise LISEA biodiversité a été créée fin 2012. Dotée de 5 millions d'euros pour la période 2012-2017, elle participe au financement de projets de proximité proposés par des associations, entreprises ou centres de recherche implantés dans l'un des six départements concernés par le tracé : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde. Les projets pouvant être aidés concernent :

- la préservation d'espèces ou le renforcement de populations ;
- l'amélioration de la connaissance des espèces (population, habitat, comportement) ;
- les travaux de restauration d'habitats ou de continuités écologiques ;
- l'évaluation des pratiques actuelles de préservation ;
- la formation des acteurs (expertise scientifique, méthodologie, organisation) ;
- la valorisation des résultats d'études et de travaux auprès du grand public.

Les projets se rapportant à la préservation du vison d'Europe, la recolonisation des plaines agricoles par l'outarde canepetière et l'amélioration des connaissances sur les chiroptères sont privilégiés. Les actions aidées sont complémentaires et différentes des engagements déjà pris par LISEA, COSEA et RFF et ne rentrent pas dans le cadre des mesures réglementaires et de compensation écologique du projet.

2.5 Prévention et réparation

2.5.1 Conformité législative et réglementaire

Dans le cadre du Grenelle II, VINCI adopte une démarche volontaire pour se conformer aux évolutions législatives. Des outils informatiques spécifiques pour la maîtrise des risques réglementaires et des risques en qualité-sécurité-environnement sont également en place, à l'instar de Préventéo® chez VINCI Energies, qui assure la veille réglementaire et permet de normaliser l'audit réglementaire demandé par le Groupe. Ces expertises et la veille juridique environnementale sont mises en synergie par des groupes de travail transverses.

2.5.2 Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées

Les dépenses engagées pour la prévention de l'environnement sont généralement intégrées dans la gestion directe de chaque projet (exemple : dépollution des sols chez Soletanche Bachy, assainissement et décontamination de structures chez Freyssinet, valorisation des matières organiques chez VINCI Environnement, etc.) et ne font pas l'objet d'une consolidation centrale.

Entre 2011 et 2012, les dépenses annuelles d'investissement liées à l'environnement de VINCI Autoroutes ont augmenté de 20 %. Ces dépenses, multipliées par quatre depuis 2010, résultent essentiellement de la mise en œuvre du Paquet vert autoroutier.

Dépenses engagées pour l'environnement par les sociétés de VINCI Autoroutes

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Dépenses annuelles d'investissement en environnement	312	260	83
Dépenses annuelles d'entretien du patrimoine vert	31	32	30
Montants de primes d'assurance couvrant les risques environnementaux	0,32	0,32	0,34

2.5.3 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Voir le chapitre « Facteurs de risques » (risques industriels, risques technologiques et environnementaux), page 120 du « Rapport de gestion ».

2.5.4 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci

Les éventuelles décisions judiciaires en matière d'environnement sont traitées au niveau des entités opérationnelles et le montant n'est pas consolidé en central. Il n'apparaît pas que les sociétés de VINCI aient versé d'indemnités au cours de l'exercice 2012 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

3. Responsabilité sociétale

Dans ce chapitre sont mentionnées les informations relatives aux engagements sociétaux de VINCI.

La responsabilité sociétale de VINCI s'exerce au travers de différentes actions et programmes : impact territorial, relations avec les parties prenantes, mécénat. En matière de mécénat, les sociétés de VINCI orientent leurs actions vers trois axes spécifiques : insertion/emploi, environnement et recherche, culture et patrimoine. En conformité avec le modèle de management décentralisé du Groupe, le reporting des actions et des montants affectés au titre du mécénat est volontairement non consolidé. Une estimation de la fourchette basse permet d'approcher un montant d'environ 10 millions d'euros en 2012.

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

Voir aussi page 24 du présent Rapport annuel.
Engagement n° 4 « Ensemble, dans l'engagement citoyen ! ».

Sur le plan social, les emplois générés directement ou indirectement (travail intérimaire, sous-traitance) par les activités des sociétés du Groupe ainsi que les efforts faits pour favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi contribuent au dynamisme territorial. Les contrats de partenariats public-privé pour le financement et l'exploitation de certaines infrastructures sur le moyen et long terme favorisent des relations durables avec les collectivités. La concertation avec les riverains et les associations environnementales, se renforçant chaque année, sur les grands projets impactant l'environnement et le cadre de vie est le mode de gouvernance privilégié.

3.1.1 Contribution à l'emploi, au développement des compétences locales et à l'insertion professionnelle

Emploi et développement des compétences

Les activités de contracting (énergies, construction, routes), très fortement mobilisatrices de ressources humaines, ont des impacts directs et indirects très importants en termes d'emplois (voir paragraphe 1.2 Emploi). La politique générale de VINCI est le recours systématique à l'emploi local. À l'international et notamment dans les pays émergents, le Groupe favorise le développement des compétences locales pour le personnel de production et pour l'encadrement.

Ainsi, en Afrique, Sogea-Satom s'inscrit dans une politique de long terme pour le développement professionnel des cadres africains, afin de les faire accéder aux postes de direction. Dans ce cadre, l'entreprise soutient le développement de filières de formation locales : partenariats qui s'amplifient avec l'École polytechnique de Dakar (Sénégal), avec l'Institut supérieur de technologie d'Afrique centrale (ISTAC) au Cameroun et l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) au Burkina Faso. En 2012, Sogea-Satom a confirmé l'embauche de 11 jeunes diplômés qu'elle a accompagnés durant leur cursus dans ces écoles et accompagné 19 étudiants depuis la rentrée 2012. Au total, depuis le premier partenariat en 2007, 50 jeunes ont été subventionnés par l'entreprise dans le cadre de ce dispositif et 47 ont été embauchés. À ce jour, Sogea-Satom compte 50 % de cadres africains parmi l'ensemble de ses conducteurs et directeurs de travaux.

VINCI Construction Grands Projets a lancé la démarche Skill up, qui vise à développer les connaissances et les compétences du personnel d'exécution et de l'encadrement partout dans le monde grâce à la création de centres de formation à proximité des chantiers. Au Turkménistan, au Qatar, en Malaisie et au Chili, Skill up a touché 343 personnes en 2012, dont 60 % embauchés localement en direct et 40 % en sous-traitance.

Sur le chantier du pipeline de Papouasie-Nouvelle Guinée, Spiecapag, filiale d'Entrepose Contracting (VINCI Construction), a recruté 3 600 personnes depuis le début du chantier en 2010, dont 74 % du pays. Des programmes de formation spécifiques ont été mis en place pour la population embauchée. 94 196 heures de formation ont été délivrées depuis le début du projet, avec 69 % de stagiaires locaux.

En France, le recours à l'emploi local et au développement des compétences de proximité est généralisé. Sur la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Tours-Bordeaux, la société de conception-construction COSEA s'est engagée dans un partenariat avec les acteurs du territoire picot-charentais, l'État, la Région, Pôle emploi, les chambres consulaires et les syndicats professionnels. Une charte emploi a été signée, formalisant l'engagement du projet en faveur du recrutement local, de l'employabilité durable, de la sécurisation des parcours professionnels et du renforcement du savoir-faire local. À fin 2012, près de 1 000 personnes ont été recrutées localement depuis le début du projet, dont les deux tiers éloignées de l'emploi (public en insertion professionnelle). Les recruteurs ont mis l'accent sur l'ouverture des métiers aux femmes : elles constituent, à fin 2012, 10 % des conducteurs d'engins formés. Neuf plates-formes de formation ont été développées sur le tracé (quatre en génie civil et cinq en terrassement) à l'intention des publics recrutés localement, avec une volonté d'ancrage territorial, nécessaire pour assurer la pérennité du dispositif.

Insertion professionnelle

Depuis la création du Groupe, VINCI et ses filiales ont multiplié les initiatives pour lutter contre l'exclusion et favoriser l'emploi des personnes qui en sont éloignées. En 2012, Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, a signé au nom du Groupe le Pacte pour l'insertion et l'emploi, renouvelant ainsi l'engagement formel de VINCI. Porté par le Conseil national des entreprises d'insertion (CNEI), cette initiative a pour objectif de rassembler l'ensemble des parties prenantes pour soutenir le déploiement des entreprises d'insertion, avec l'ambition de multiplier par trois le nombre de personnes accueillies dans les structures d'insertion et d'agir pour le retour à l'emploi durable de ces publics éloignés de l'emploi.

En 2012, la structure ViE a poursuivi son développement. Créée en 2011 sous l'impulsion de la direction Générale, cette nouvelle filiale apporte des solutions innovantes et efficaces aux entreprises du Groupe désireuses de répondre au mieux aux exigences sociales qui s'imposent sur leurs marchés au travers des clauses sociales d'insertion. Dispositif unique en France, il a pour finalité l'intégration durable dans l'emploi de publics en insertion, avec la mission d'accompagner au quotidien les entreprises du Groupe. Également de professionnaliser les relations avec le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de conseiller les collectivités territoriales pour le développement de nouveaux services au regard des besoins des entreprises. Au-delà du service rendu aux entités du Groupe, ViE permet aux publics éloignés de l'emploi de suivre un parcours d'insertion professionnelle cohérent, axé sur l'intégration par le travail, l'accès à la formation, la prise en compte des problématiques sociales, tout en recherchant l'emploi durable et pérenne.

La structure ViE vise un développement maîtrisé, avec une montée en puissance progressive de ses implantations géographiques en France. En 2012, les implantations Île-de-France et Nord ont été pérennisées et une nouvelle structure a vu le jour dans le Sud-Ouest. Au-delà de ces trois régions, ViE intervient de façon ponctuelle sur d'autres régions, en appui aux entreprises. En 2012, première année de plein exercice, la gestion et la coordination de l'insertion sur 87 chantiers ont été confiées à ViE par les entreprises du Groupe, représentant 1 350 000 heures d'insertion et impliquant plus de 1 200 sous-traitants. 710 personnes en insertion ont ainsi été accompagnées, dont 12 % de femmes et 2,8 % de travailleurs handicapés, représentant 343 000 heures d'insertion.

ViE accompagne également les sociétés du Groupe dans leurs démarches volontaires d'intégration de clauses sociales dans leurs propres marchés de travaux confiés à des prestataires. À ce titre, la société Escota a été la première entreprise de VINCI en 2012 à intégrer des clauses d'insertion dans l'un des marchés d'entretien courant, où 5 % des heures de main-d'œuvre de la prestation de débroussaillage et d'abattage d'arbres doivent être réalisées par des personnes éloignées de l'emploi.

En 2012, les coordinateurs insertion de ViE ont participé à environ 200 réunions avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics, afin de coopérer de façon plus efficace et d'améliorer l'articulation des différents dispositifs d'insertion mis en œuvre sur les territoires.

Relations avec les établissements d'enseignement

En recrutement permanent depuis de nombreuses années, même dans des conditions économiques complexes, les sociétés de VINCI entretiennent une relation de partenariat de long terme avec les établissements d'enseignement et le monde de l'éducation. La politique générale est de permettre aux entreprises du Groupe de s'appuyer sur la marque employeur VINCI pour leurs propres recrutements, que ce soit en volume ou en qualité. De très nombreux partenariats sont noués localement par les entreprises du Groupe avec des centres d'apprentissage, les écoles et universités de l'enseignement supérieur. Ils passent par le versement de la taxe d'apprentissage et une forte implication des salariés pour des interventions pédagogiques. Au-delà des opérations traditionnelles de recrutement à court et moyen termes, des initiatives sont aussi menées très en amont des recrutements, à destination des jeunes, afin de leur faire découvrir les métiers et leur ouvrir l'horizon sur leurs perspectives d'orientation professionnelle.

En France, VINCI est partenaire actif du programme Capital filles, programme qui associe six entreprises et trois ministères, et dont l'ambition est d'accompagner des jeunes filles d'origine modeste dans leur orientation professionnelle. En 2012, 65 collaboratrices du Groupe se sont portées volontaires pour intervenir dans les lycées situés en zone urbaine sensible, en France, afin de promouvoir les filières techniques et marrainer les jeunes filles. Le Groupe prend part aussi au projet « Ma caméra chez les pros », programme de découverte des métiers à l'intention des collégiens. À destination des publics éloignés de la formation et de l'emploi, VINCI soutient activement en France les écoles de la deuxième chance.

En perspective, le renouvellement de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures que VINCI soutient auprès de trois écoles de ParisTech : MinesParisTech, AgroParisTech et l'École des ponts ParisTech (600 000 euros par an). Au terme de cinq ans à fin 2013, le suivi des travaux, notamment les publications, les enseignements dispensés et les applications concrètes au plus près des métiers sont à l'ordre du jour pour la prochaine séquence 2013-2017.

Enfin, la Fabrique de la Cité, cercle de réflexion autour des questions urbaines, réunit le monde scientifique, le monde économique et les experts de la décision publique. Elle développe des partenariats avec des écoles et des universités, notamment avec le master Amur (Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine) de l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC France), avec le master Stratégies territoriales et urbaines de Sciences Po-Paris, ainsi qu'avec l'Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG).

3.1.2 Contribution au développement régional et impact sur les populations locales

Concevoir, financer, construire et exploiter des ouvrages et des infrastructures sur la durée font des sociétés de VINCI un acteur de premier plan en termes d'aménagement des territoires, tant en zones rurales qu'urbaines. Non délocalisables, elles structurent un espace, lui assurent une plus grande cohérence et favorisent son développement économique et social. Par leur ancrage territorial, les sociétés du Groupe produisent des richesses économiques importantes ; elles participent aux dynamiques locales autant par leurs activités de construction que de concession, que ce soit sous forme de revenus, de fiscalité locale ou de soutien à des associations locales.

Exemple : le programme Cité solidaire en collaboration avec les entreprises du Groupe soutient de très petites associations agissant au cœur des quartiers défavorisés. Cité solidaire repose sur un appel à projets ciblé sur des zones urbaines sensibles, un soutien aux petites associations de quartier qui agissent localement et une mobilisation des entreprises locales du Groupe pour parrainer les projets et apporter les compétences de leurs collaborateurs de manière collective. Après deux expérimentations en 2010, l'année 2011 a confirmé l'efficacité du dispositif dans trois villes. En 2012, le programme s'est développé dans quatre nouvelles villes en France : Grenoble, Le Havre, Rennes et Champigny-sur-Marne.

Afin d'évaluer les impacts économiques et sociaux des ouvrages exploités, les sociétés concessionnaires du Groupe mettent progressivement en place des moyens d'évaluation de l'activité économique et des retombées sociales générées par les grands ouvrages d'art.

En Grèce, deux analyses de l'impact socio-économique du pont de Rion-Antirion ont été menées par l'université de Patras, l'une pour la période d'investissement et de construction (1997-2004), l'autre pour la période de l'exploitation de 2004 à 2006. Les deux études ont montré une augmentation du nombre d'emplois de 3 %, une augmentation du trafic de 25 % puis de 13 %, une augmentation de l'immobilier de 30 % dans la région nord dans la première période et une augmentation du nombre d'implantations d'entreprises de 10 % dans la deuxième période. La deuxième étude conclut également à un effet positif du pont sur l'accessibilité des territoires, la réduction des disparités économiques, la réduction de l'exclusion sociale dans les zones nord de l'ouvrage et le développement du transport transeuropéen.

LISEA, la société concessionnaire de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Tours-Bordeaux, a créé en septembre 2012 un observatoire économique, instance scientifique dont le rôle sera pour les quinze prochaines années de mesurer, d'évaluer et de publier les effets de la future LGV sur l'emploi, les économies locales et l'aménagement du territoire traversé par le projet.

3.2 Relation aux parties prenantes de la société civile, associations, riverains, usagers et consommateurs

3.2.1 Conditions de dialogue avec les parties prenantes

Par nature, les activités des sociétés de VINCI interagissent avec les territoires et leurs habitants, tant en phase de construction que d'exploitation. Si les choix d'infrastructures, qu'elles soient de transport, de cadre de vie ou d'énergies, ainsi que les stratégies d'implantation relèvent de la sphère publique, dans la pratique, ce sont les sociétés de VINCI qui assument de plus en plus la relation avec les populations riveraines ou locales, les associations et les usagers. De manière générale, les entreprises de VINCI font de la concertation et du dialogue avec les différentes parties prenantes aux projets un élément de la création de valeur. Pour en systématiser la démarche, VINCI développe des outils de cadrage méthodologique. En effet, si les activités du contracting requièrent la concertation pour garantir la réussite collective pendant les phases de travaux et de chantiers (enquête publique, sécurité des riverains et des habitants, rythme et horaires de chantier...), les activités de concession inscrivent le champ de la concertation sur des périodes longues, de plusieurs décennies quelquefois.

Par ailleurs, il importe de distinguer les pays qui ont depuis longtemps construit un cadre de concertation, satisfaisant ou à réinventer quelquefois, des pays qui cherchent à s'en doter. Compte tenu de cette diversité d'environnement, VINCI s'est doté de l'outil simple Reflex, testé à partir d'exemples très opérationnels, notamment ceux de VINCI Autoroutes, permettant d'associer les partenaires d'un projet, y compris dans sa conduite. La première étape méthodologique consiste à cartographier les parties prenantes d'un projet, à identifier leurs attentes réelles, ressenties et exprimées à partir d'éléments matériels construits, à leur proposer la construction de réponses structurées, mesurables et à les associer à la conduite des projets.

En France, le projet de conception et de réalisation du dernier tronçon de l'autoroute A89 Balbigny/La Tour-de-Salvagny a intégré le dialogue et la concertation avec les parties prenantes comme une priorité tout au long du chantier : administration, élus, riverains, agriculteurs, associations de protection de l'environnement et de randonnée, fédérations de pêche et de chasse. Les associations locales de protection de l'environnement et les ingénieurs d'ASF (VINCI Autoroutes) se sont rassemblés au sein d'un comité environnement qui s'est réuni régulièrement pendant le chantier. Ce partage d'expériences a permis d'élaborer une charte environnementale, avec un dispositif complet de mesures. Plus de 2 000 collaborateurs, soit la totalité des intervenants du chantier, ont été sensibilisés sur site à la préservation de l'environnement par les associations de protection de la nature et les fédérations de chasse et de pêche.

Sur le chantier de la future LGV SEA Tours-Bordeaux en France, plus de 100 réunions publiques se sont tenues en 2012, qui ont permis d'identifier les attentes des différentes parties prenantes et d'en tenir compte en effectuant des modifications dès la conception de l'ouvrage. Trois comités de travail ont été créés, rassemblant, d'une part, les associations locales et les agriculteurs, d'autre part, les riverains, les chambres consulaires et les collectivités territoriales. Ces groupes de travail ont permis la co-construction de la méthode de mise en œuvre des modalités de compensation, ce qui a donné lieu à une charte validée en 2012 par les parties prenantes. Depuis son lancement en novembre 2011, plus de 90 000 personnes se sont connectées au site Internet du projet, avec une moyenne de 1 000 visiteurs par jour. Via cet outil, plus d'un millier de personnes sont aujourd'hui abonnées à la Newsletter de LISEA.

VINCI Airports participe aux auditions des commissions agricole, scientifique et de dialogue instaurées fin 2012 par le gouvernement sur le projet du futur aéroport du Grand Ouest. La mission agricole a vocation à identifier localement les moyens de minimiser l'impact du projet sur les surfaces agricoles et à aider à la définition d'outils efficaces pour lutter contre la consommation des espaces agricoles par le développement urbain. En complément des éléments fournis par les parties prenantes concernées par le transfert de l'aéroport, la société Aéroport du Grand Ouest, filiale de VINCI Airports, a apporté tous les éléments utiles à la rédaction des rapports attendus par chacune des commissions. Les travaux préparatoires à la réalisation de la plate-forme aéroportuaire (dévoisement de réseaux, diagnostics archéologiques, déplacement des espèces protégées) seront ainsi engagés, sous réserve des travaux soumis aux arrêtés préfectoraux « espèces protégées » et « loi sur l'eau ». Pour mémoire, seulement 537 hectares seront aménagés à la mise en service, dont 147 artificialisés (pistes, aérogares, tarmac...). Plus de la moitié de l'emprise de la concession est ainsi préservée pour la mise en service dans son état naturel et agricole.

DJL, filiale québécoise d'Eurovia, a investi environ 90 000 euros dans la création d'une zone tampon autour du parc national du Mont-Saint-Bruno et la protection d'un noyau de biodiversité en zone urbaine, afin de retrouver un équilibre forestier sur le territoire de la communauté métropolitaine de la ville de Montréal, au Canada.

Sur le projet de conception et de construction de l'autoroute Moscou-Saint-Petersbourg, VINCI Concessions a mis en place un dispositif innovant d'éco-médiation avec les riverains. Suite à une période de conflit qui portait sur l'impact du projet sur la forêt de Khimki et qui opposait le projet à des associations environnementales, VINCI Concessions a fait appel à un tiers médiateur, le collectif Pur Projet, spécialisé dans les questions de compensation forestière. Pur Projet a relancé le dialogue avec les parties prenantes via un vaste processus d'échange et de concertation, associant riverains, associations environnementales, administrations et municipalités. Ce travail de médiation a abouti à l'élaboration collective d'un programme de préservation et d'amélioration de l'écosystème de la forêt de Khimki traversée par l'autoroute. Ces actions ont ensuite été intégrées dans le plan d'actions environnementales et sociales du consortium NWCC en charge du projet, validé par le concédant et les autorités russes, et financé par NWCC et ses actionnaires (dont VINCI Concessions). Les premières actions concrètes de terrain à destination de la population et des associations ont été lancées : interventions pédagogiques dans les écoles, études pour améliorer la connaissance des lieux de transit de la faune, rénovation complète d'une source sacrée, etc.

3.2.2 Actions et mécénat pour lutter contre l'exclusion et relations avec les associations d'insertion

VINCI favorise l'engagement des salariés et des entreprises. Nombre d'entre elles mènent des actions au plus près de leurs territoires d'intervention. Les actions menées touchent principalement à la lutte contre les exclusions, à la fois pour certains salariés susceptibles d'être confrontés à des situations de précarité et pour l'environnement proche de leurs activités. VINCI s'est doté d'une structure, créée en 2002, la Fondation VINCI pour la Cité, qui soutient des projets durables afin de créer du lien social et accompagner vers l'emploi les personnes qui en sont exclues grâce à un soutien financier d'associations, conjugué au mécénat de compétences des collaborateurs du Groupe. En 2012, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a soutenu 196 projets pour un montant total de 2,546 millions d'euros. Les contributions des entreprises du Groupe se sont élevées à 323 994 euros et celles des partenaires externes à 76 000 euros. 277 parrainages actifs ont accompagné ces structures.

En conformité avec l'engagement de VINCI à soutenir la participation des salariés dans le monde entier, le mouvement d'internationalisation des fondations, initié en 2007, se poursuit. Après la création de fondations en République tchèque (2008), puis en Allemagne (2010), celle de la fondation grecque (2011), l'année 2012 a vu la création de deux nouvelles fondations, en Belgique et en Slovaquie. Afin d'être plus efficace, chaque fondation adapte son mode d'intervention et ses critères de sélection au contexte socio-économique dans lequel elle est amenée à intervenir. Au total, ce sont 86 projets qui ont été soutenus à l'international par le biais de ces fondations depuis leur création, pour un montant de 964 212 euros.

Les jardins solidaires. La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité soutient la création de jardins solidaires d'autoroute en partenariat avec le réseau Cocagne. Sur des terrains délaissés du réseau VINCI Autoroutes, à proximité des aires de service, quatre jardins maraîchers permettent la production de légumes biologiques et l'insertion de personnes en situation d'exclusion.

Emmaüs Défi. La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité s'est mobilisée au côté d'Emmaüs Défi pour l'ouverture du plus grand centre francilien d'insertion par le recyclage et la revente d'objets à Paris. Au côté de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, cinq entreprises du pôle VINCI Energies ont pris à leur charge une partie des travaux d'électricité en mettant à disposition d'Emmaüs Défi leurs expertises. Cette action de mécénat de compétences a totalisé 4 000 heures de travail réalisées sur le site parisien, qui a ouvert ses portes en juin 2012.

Le Fonds de dotation Sillon solidaire. Créé en 2012 dans le cadre de la construction et de l'exploitation de la ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux, ce fonds est soutenu par la Fondation VINCI pour la Cité, l'ensemble des entreprises membres de COSEA et la société LISEA. Sillon solidaire vise à soutenir les projets associatifs qui contribuent à la lutte contre l'exclusion dans les territoires traversés par le chantier de la ligne à grande vitesse : aide au logement, mobilité et réussite scolaire. Sillon solidaire mobilise des parrains parmi les collaborateurs du chantier, qui apportent leurs compétences aux associations sélectionnées. Le montant attribué par ce fonds en 2012 a été de 310 000 euros auprès de 31 associations.

3.2.3 Actions et mécénat pour une conduite routière responsable et relations avec les associations d'usagers

Les sociétés de VINCI actives dans le contracting ont, dans une très grande majorité des cas, hors partenariats public-privé et VINCI Facilities (VINCI Energies), des clients qui sont des collectivités publiques ou des entreprises. Les sociétés de VINCI actives dans les concessions et dans les partenariats de long terme ont, quant à elles, une clientèle de particuliers qui permet de construire une relation dans la durée, notamment en termes de services.

Ainsi, la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, créée en février 2011, a vocation à sensibiliser les conducteurs, à faire avancer la recherche sur le risque d'hypovigilance, particulièrement élevé sur autoroute, et à faire évoluer les comportements sur la route, en liaison avec ses partenaires et les différentes parties prenantes que sont les institutions, les professionnels et le monde associatif. À travers sa Fondation, VINCI Autoroutes se dote ainsi d'un instrument opérationnel destiné à mieux identifier les causes contemporaines de l'accidentalité pour dessiner des réponses nouvelles et mieux sensibiliser les usagers de la route. Son action s'articule autour de trois axes : financer des initiatives associatives citoyennes et des recherches scientifiques innovantes dans certains champs des conduites à risques encore insuffisamment explorés ou mal identifiés par les usagers de la route ; mener des campagnes d'information du grand public, ayant pour but la sensibilisation aux risques routiers et la promotion de la conduite responsable ; progresser dans la connaissance des pratiques de mobilité spécifiques des différentes catégories d'usagers de l'autoroute, pour mieux les aider à devenir, au quotidien, les acteurs de leur propre sécurité.

En 2012, 2 millions d'euros ont été consacrés aux activités de la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable. L'importante étude financée en 2011 par la Fondation et pilotée par l'hôpital Raymond Poincaré de Garches a produit ses conclusions en 2012 : elle a permis d'analyser finement l'hygiène de sommeil des automobilistes somnolents et a mis en évidence le lien direct entre dette de sommeil et somnolence au volant. Les campagnes de sensibilisation des usagers et du grand public initiées en 2011 se sont intensifiées en 2012 : risque alcool, sécurité des agents autoroutiers intervenant dans la circulation, journée poids lourds, participation aux 24 h camion, relais moto à l'occasion du Grand Prix de France moto et des 24 h du Mans moto. Le partenariat avec l'association Sife France, sur 2011 et 2012, pour la sensibilisation à la conduite responsable auprès d'équipes d'étudiants par le biais d'un appel à projets innovants, a permis de remettre un trophée à l'équipe de l'Esdes Lyon en récompense de son projet « Les roues de l'espoir ». Enfin, les salariés de VINCI Autoroutes sont encouragés à proposer des initiatives de sensibilisation et des partenariats avec des associations qu'ils peuvent parrainer, avec le soutien financier de la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable. En 2012, le comité de sélection de la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable a ainsi retenu 11 projets, auxquels a été alloué un montant global de 70 000 euros.

En Grèce, Gefyra, concessionnaire du pont de Rion-Antirion, a fait de l'année 2012 l'année du dialogue et de la concertation avec les usagers et les riverains de l'ouvrage. L'accent est mis sur « l'usager-citoyen », l'objectif étant de concilier les attentes parfois paradoxales des parties prenantes, qui sont à la fois des usagers du pont et des citoyens des territoires reliés par l'ouvrage. De très nombreuses réunions de concertation se sont ainsi tenues cette année. Un journal d'information a été créé, où les usagers peuvent exprimer leurs attentes.

3.2.4 Relations et mécénat avec les associations de défense de l'environnement et du patrimoine

Fort de son ambition d'inscrire la performance dans la durée, VINCI sélectionne les partenariats avec les associations de protection de la nature comme avec celles qui agissent dans les domaines culturels. Le paysage des associations de défense de l'environnement est varié, tant dans sa composition, sa gouvernance, ses financements et ses attentes. Les actions du Groupe sont donc menées localement, en fonction des territoires d'implantation des entreprises, des projets et de la nature des activités.

À titre d'exemple, Entrepose Contracting (VINCI Construction), présente en Papouasie-Nouvelle-Guinée via la construction du pipeline, a apporté son soutien financier au programme d'expéditions naturalistes La planète revisitée, co-organisé par le Muséum national d'histoire naturelle et Pro-Natura International, et en partenariat avec l'Institut de recherche pour le développement. L'objectif de ces expéditions est de recenser le plus grand nombre d'espèces sur terre. Pour cette troisième grande expédition naturaliste, pas loin de 200 chercheurs de 21 nationalités mais aussi des étudiants et des bénévoles ont embarqué pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, considérée comme l'un des « points chauds » de la biodiversité dans le monde. La biodiversité dite négligée a été la priorité : invertébrés marins et terrestres, plantes, champignons, algues. Ont également été mesurés les effets de la transformation des milieux par l'homme et les évolutions attendues en raison du changement climatique seront évaluées.

Eurovia a adhéré à la stratégie nationale biodiversité en France. Dans ce cadre, le pôle a établi un partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, qui apportera son expertise scientifique et accompagnera Eurovia dans la poursuite et l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans ses activités. LISEA, société concessionnaire de la future ligne LGV Tours-Bordeaux, a inauguré sa Fondation d'entreprise pour la biodiversité en y associant, sur un budget de 5 millions d'euros sur cinq ans, des représentants de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité ainsi que du Muséum.

Le devoir d'une entreprise est de participer à la production culturelle sans ignorer le contexte historique et territorial dans lequel elle s'inscrit. Les partenariats et mécénats culturels et patrimoniaux sont nombreux. En local, nombre d'entreprises accompagnent, sous forme de conseil ou d'expertise technique bénévole, des projets de restauration de « trésors » du patrimoine local. Elles sont localement identifiées pour ces interventions gracieuses et participent par tradition et goût à la préservation de ce patrimoine. VINCI soutient des initiatives locales culturelles, comme à Lyon, à Nantes, à Nancy, qui promeuvent le rayonnement de la création artistique en milieu urbain. Citons, à Marseille, la mise en lumière du Palais du Pharo, qui domine l'entrée du port depuis Napoléon III ; à Paris, la restauration du grand salon de la maison des étudiants de l'Asie du Sud-Est, fleuron de la Cité internationale... autant d'exemples qui mettent en avant l'attachement à faire vivre la vie culturelle et à préserver les richesses patrimoniales du passé.

En central, en tant que principal contributeur à la découverte du patrimoine archéologique, VINCI est présent au sein du Club des aménageurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et participe aux échanges pour une plus grande prise en compte et valorisation des découvertes issues des chantiers. Au Cambodge, VINCI Airports a renouvelé en 2011 le partenariat qui avait été initié en 2004, sous la forme d'une convention quinquennale qui vise à soutenir un important travail de fouilles sur le site de l'aéroport de Siem Reap. Ces fouilles sont menées par l'Inrap, en partenariat avec une agence gouvernementale cambodgienne, l'Autorité pour la protection du site et l'aménagement de la région d'Angkor (Apsara). Très souvent orientées vers des travaux sur les temples dédiés à l'élite, ces fouilles rares se sont concentrées a contrario sur les modes de vie des artisans de l'époque. En 2012, les fouilles réalisées à proximité des pistes de l'aéroport ont permis des découvertes intéressantes sur les habitats. Elles ont également permis la formation d'archéologues cambodgiens, aidés par 85 personnes salariées sur les sites de fouilles.

VINCI Airports est également partenaire historique et actionnaire de la société des Artisans d'Angkor, créée pour perpétuer et favoriser le développement de l'artisanat khmer, tout en offrant des perspectives d'insertion professionnelle aux populations défavorisées de la région de Siem Reap. Chaque artisan bénéficie d'un revenu contractuel et d'une couverture sociale. La société des Artisans d'Angkor fait vivre environ 5 000 familles et soutient la vitalité de l'économie locale.

3.2.5 Partenariat et mécénat pour l'aide à l'accès aux services essentiels et à l'initiative économique

Sur les territoires où elles sont présentes, les entreprises du Groupe soutiennent partout dans le monde des actions de solidarité et de développement. Ces actions sont ciblées et adaptées aux enjeux locaux et sont donc différentes en fonction des territoires d'implantation et de leurs réalités socio-économiques.

Elles varient aussi selon la nature des projets menés par les filiales : implantation pérenne ou non, grand chantier à durée limitée ou travaux récurrents, etc. De nature différente, ces informations ne sont donc pas consolidées au niveau du Groupe, les exemples rapportés ci-dessous illustrant quelques-unes des politiques menées localement par les filiales.

Sur le continent africain, Issa (Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique) soutient des projets dans deux domaines en particulier, l'aide à l'initiative économique et l'accès aux services essentiels avec, d'une part, un accompagnement financier et, d'autre part, un mécénat de compétences des collaborateurs volontaires. L'aide à l'initiative économique a fait l'objet de 14 projets soutenus en 2012 : projets de développement agricole, soutien et valorisation de l'artisanat local et des savoir-faire, matériel pour améliorer la production et la productivité. 12 projets ont été soutenus pour l'aide à l'accès aux services essentiels : accès à l'eau et à l'électricité, accès à l'éducation (réfection ou construction de classes), la santé (dispensaires, maternités). Au total, le soutien financier d'Issa sur ces projets s'est élevé à 440 000 euros en 2012, dans plusieurs pays, notamment Bénin, Burundi, Maroc, Tchad, Cameroun, Afrique du Sud.

Concernant la lutte contre le VIH sida, l'engagement des chantiers de Sogea-Satom est systématique, avec des réunions d'information et de sensibilisation des collaborateurs et des populations riveraines, le cas échéant. Ces réunions se tiennent régulièrement sur les chantiers, organisées par l'encadrement de chantier avec l'aide d'associations locales.

Au Chili, la société Bitumix, filiale d'Eurovia, est engagée depuis vingt-cinq ans dans des programmes sociaux, sur la base des problèmes et des besoins qu'elle identifie auprès de ses salariés, ce qui bénéficie ensuite plus largement aux communautés. Par exemple, Bitumix offre à ses salariés et à leurs familles des soins médicaux gratuits depuis vingt-cinq ans, avec des permanences médicales et dentaires plusieurs fois par semaine. En 2012, 300 consultations médicales et psychiatriques ont été effectuées et 700 prestations ont été délivrées dans la clinique dentaire mise en place par l'entreprise. Elle offre aussi des prestations systématiques et gratuites aux nouveau-nés des salariés, jusqu'à l'âge d'un an. Autre exemple, à l'occasion d'une catastrophe naturelle, Bitumix a mis à disposition des machines et de la main-d'œuvre pendant quatre mois pour démolir et nettoyer les décombres des zones les plus touchées.

3.3 Fournisseurs et sous-traitants

Voir aussi page 21 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 1 « Ensemble pour concevoir et construire ! ».

3.3.1 Politique générale

La part des achats reste stable à près de 60 % du chiffre d'affaires du Groupe et se décompose en 9,43 milliards d'euros d'achat de matières et 14,85 milliards d'euros d'achat de services extérieurs (dont les prestations de sous-traitance et charges de personnel intérimaire). VINCI poursuit sa politique de développement des relations durables et de promotion de relations équilibrées avec ses fournisseurs et ses sous-traitants. En 2012, VINCI a poursuivi sa démarche de mesure et de prise en compte des facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur. L'animation de la démarche est confiée à la direction de la coordination Achats Groupe, structure légère qui s'est renforcée en 2012 (recrutement de nouveaux experts par famille d'achat), travaillant au niveau opérationnel avec les directions des achats des pôles et des filiales, et placée sous l'autorité d'un membre du comité Exécutif de VINCI. Elle est mise en œuvre en local par le réseau achats, notamment au travers des clubs achats décentralisés dans les régions françaises et les pays d'implantation de VINCI.

Une Convention nationale de l'ensemble des réseaux d'acheteurs du Groupe s'est déroulée à Chantilly (Île-de-France) en septembre 2012 pour expliciter la stratégie achats de VINCI sur trois axes : panel fournisseurs optimisé, partenariats stratégiques et développement durable. Cet événement, organisé tous les trois ans, a été l'occasion de renforcer la communication interne, de partager des bonnes pratiques et d'affirmer une approche proactive pour l'intégration de critères de sélection sociaux, environnementaux et sociétaux.

Une charte d'engagement de performance globale des fournisseurs a été développée afin de préciser les attentes de VINCI vis-à-vis de ses partenaires et réaffirmer ses engagements avec le Global Compact. Ce document est actuellement en cours de diffusion. En complément des démarches internes, VINCI s'est également engagé avec la signature de la charte de relation inter-entreprises. Cette initiative, lancée en février 2010 par la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France), regroupe 305 signataires, avec pour objectif d'équilibrer les relations entre grands donneurs d'ordres et les PME. Au sein du Groupe, le service achats de VINCI Construction France est certifié ISO 9001.

En 2012, en complément des contrats-cadres spécifiques aux pôles et filiales, plus de 800 contrats-cadres transversaux couvrant des périmètres nationaux, européens ou mondiaux ont été mis à disposition des sociétés du Groupe.

En 2012, le comité Achats et développement durable a ouvert plusieurs groupes de réflexion. Il favorise la mise en œuvre de relations durables et équilibrées avec les fournisseurs et sous-traitants du Groupe et la prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur, notamment par la simplification et l'adaptation de la communication interne pour une meilleure appropriation opérationnelle ; la définition et la mise en œuvre d'outils et de méthodes ; le partage et la diffusion de bonnes pratiques.

Une nouvelle formation pour sensibiliser les acheteurs aux enjeux clés du développement durable est en cours de réalisation, afin de les aider dans leur quotidien avec les outils et réflexes nécessaires à des pratiques plus responsables.

3.3.2 Management des relations avec les fournisseurs

En 2012, cette politique s'est renforcée avec l'intégration systématique de critères de développement durable dans le choix des fournisseurs et des produits, ainsi que dans la rédaction des cahiers des charges et contrats-cadres à l'échelle du Groupe et des métiers. Ces critères prennent en considération l'impact environnemental des produits ou des services, les conditions sociales de leur production ainsi que les engagements sociétaux des fournisseurs. L'analyse des retours d'expérience apporte la preuve de la création de valeur liée à cette analyse globale.

Performance environnementale. Dans ses actes d'achat, VINCI oriente ses choix vers des produits plus respectueux de l'environnement. En 2012, plusieurs consultations ont intégré des questionnaires spécifiques afin de différencier les fournisseurs.

Par exemple, dans la famille « véhicules » (constructeurs et location de longue durée), l'accent a été mis sur les niveaux d'émissions, le pourcentage de matériaux recyclés et la fin de vie des équipements. Une démarche Groupe a également été lancée sur le véhicule à zéro émission et le développement des infrastructures. VINCI s'attache à diminuer l'empreinte carbone de son parc automobile. Des tests en situation réelle de véhicules électriques ont notamment été réalisés dans des sociétés du Groupe. VINCI Park est également associé à l'opération Save (Seine aval véhicules électriques) du constructeur automobile Renault-Nissan. Sur dix-huit mois, le projet va permettre de tester des véhicules électriques du constructeur en milieu urbain et périurbain, ainsi qu'une infrastructure de 300 points de charge.

VINCI Autoroutes a mis en place des clauses environnementales sur l'ensemble de son panel fournisseurs, ainsi qu'une grille d'évaluation commune à ASF, Cofiroute et Escota. Initié avec les achats de prestations de second œuvre au sein de VINCI Construction, l'ensemble des fournisseurs est évalué avec des critères des normes ISO pour la partie environnementale. Cette démarche a été élargie à l'ensemble des familles d'achat dans une approche de coordination et d'amélioration continue.

Performance sociale. Cette stratégie se traduit également par une plus grande prise en compte des enjeux sociaux et sociétaux dans le choix et la sélection des fournisseurs. L'axe sécurité est stratégique pour l'ensemble du Groupe. En 2012, l'ensemble des entreprises de travail temporaire ont été rencontrées pour le suivi de leur plan de progrès, afin de s'assurer de la mise en place des actions proposées et pour renforcer le dialogue avec les fournisseurs concernés. Ce référencement a permis d'améliorer significativement les mesures de sécurité auprès des intérimaires. Pour l'évaluation de la performance sociale aux achats, c'est le premier critère de sélection différenciant.

Pour les équipements de matériel de protection individuelle, l'accent a été mis sur les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement. Au sein de VINCI Construction, des pénalités ont été mises en place pour le non-respect des clauses de sécurité. De plus, une charte de culture

sécurité a été développée, associant l'ensemble des parties prenantes, dont les fournisseurs et les co et sous-traitants. Une stratégie nationale pour le pilotage de la famille négoce a été mise en place, avec la validation des panels fournisseurs par les comités régionaux et une négociation de contrats-cadres Groupe permettant une meilleure implication avec les partenaires commerciaux de VINCI.

Performance sociétale. VINCI développe à l'échelle du Groupe et au travers de ses différents projets les approches partenariales avec ses fournisseurs et favorise les relations de proximité avec les petites et moyennes entreprises (PME). L'ancrage territorial des fournisseurs est de plus en plus souvent pris en compte dans le processus de sélection des consultations. La démarche se traduit aussi par une plus grande ouverture aux entreprises d'insertion professionnelle, aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (Esat). 2012 est l'année de la prise de conscience générale ; nombreuses sont les initiatives portées sur le développement de partenariats avec les secteurs adapté et protégé au sein des pôles du Groupe.

VINCI a un contrat-cadre national avec l'association des paralysés de France pour la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, et avec l'association Ateliers sans frontières pour la récupération de matériel informatique ré-employable, remis en état et revendu à tarif préférentiel à des associations. En 2012, près de 54,5 tonnes de matériel ont ainsi pu être récupérées. Le chiffre d'affaires généré avec le secteur protégé est resté stable sur la collecte DEEE.

Dans le cadre du projet de développement de la LGV entre Tours et Bordeaux, une structure spéciale a été mise en place pour gérer les 450 millions d'achats stratégiques et transverses aux quatre métiers concernés du Groupe. L'objectif de la phase de préparation était de mettre en place une logistique d'approvisionnement pérenne, d'accompagner les fournisseurs sur les contraintes sociales et sociétales, de contribuer à la politique sociale d'insertion du projet et d'associer les acteurs économiques locaux. Les volumes ont été répartis selon les capacités des fournisseurs.

L'engagement citoyen du Groupe se traduit aussi par la lutte contre l'exclusion et la mise en place de passerelles avec des personnels éloignés de l'emploi. À cet effet, une consultation nationale a été lancée à l'été 2012 pour référencer des entreprises de travail temporaire d'insertion. Soucieux d'anticiper les besoins de ses clients en matière de clauses sociales, VINCI souhaite engager une approche proactive et soutenir les structures référencées avec le Groupe pour leur permettre de se développer.

3.3.3 Management des relations avec les sous-traitants

La sous-traitance, pour sa part, est contractualisée localement au plus près des activités et des chantiers, majoritairement auprès de petites et moyennes entreprises, favorisant ainsi le développement économique local. Ces partenaires sont par ailleurs de plus en plus associés aux réflexions préalables sur l'organisation des chantiers. Enfin, les contrats de sous-traitance intègrent progressivement les facteurs sociaux et environnementaux. La politique générale consiste à conforter la relation dans la durée. Les entreprises sous ou co-contractantes sont associées historiquement à l'engagement du Groupe sur la sécurité.

Une charte de bonnes pratiques est en cours de finalisation et prévue pour une diffusion au premier semestre 2013. Elle porte sur les thèmes suivants : respect des réglementations en vigueur, démarche de normes éthiques, amélioration des critères santé et sécurité ; relations économiques équilibrées ; équité et objectivité avec les partenaires ; appui sur des entreprises locales ; gouvernance et responsabilité sociétale.

VINCI Construction France a mis en place des clauses spécifiques pour le respect de l'environnement, avec la mise en place de mesures particulières de protection, la gestion des déchets et les impacts liés aux chantiers. Une charte visuelle permet de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés. Ces affiches sont disponibles en français, portugais et arabe, langues de travail les plus courantes sur les chantiers au niveau national. VINCI Construction Grands Projets forme l'ensemble de ses sous-traitants à la gestion des déchets, des risques et impacts potentiels. La formation Alive on site a permis la formation sécurité de 2 800 personnes. Les exercices d'urgence et le contrôle des habilitations sont critiques pour la réussite des chantiers. Grâce au dispositif Insight, le taux de fréquence a été divisé par trois depuis 2010. Une vingtaine d'indicateurs sont suivis pour permettre de faire évoluer les pratiques sur les chantiers, dont la sensibilisation aux exigences environnementales de VINCI. 80 % du chiffre d'affaires de cette filiale est engagé avec des sous-traitants.

3.3.4 Perspectives

En 2012, la coordination Achats de VINCI a retenu le développement durable comme axe prioritaire de sa stratégie de développement. Au terme de trois ans, l'objectif est de systématiser et de déployer l'intégration des critères sociaux, sociétaux et environnementaux dans la totalité des sociétés du Groupe, de se doter d'un outil de pilotage et de suivi de la démarche avec des indicateurs clés. Le Groupe réfléchit à l'idée de lancer une démarche d'audit sur les achats stratégiques.

3.4 Loyauté des pratiques

Voir aussi page 22 du présent Rapport annuel.

Engagement n° 2 « Ensemble dans le respect des principes éthiques ! ».

3.4.1 Prévention de la corruption

La *Charte éthique et comportements* VINCI formalise les règles de conduite qui s'imposent à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe. L'effort de diffusion et d'explication aux managers s'est poursuivi sur l'exercice, ceux-ci relayant dans leurs organisations respectives cette démarche. Un suivi actif de celle-ci est en place et un outil intranet permet à la direction Générale, ainsi qu'à l'Audit interne, de s'assurer de son déploiement. Un compte rendu régulier au comité Exécutif du Groupe est effectué, permettant ainsi une plus grande réactivité des actions correctrices éventuellement requises. Des formations régulières sont organisées afin d'approfondir la compréhension des principes et valeurs du Groupe sur ce sujet. Fin 2012, sur les 6 499 personnes identifiées comme particulièrement exposées, 95 % en avait accusé réception. L'objectif est d'atteindre les 100 %.

La nomination du référent éthique, prévue dans le cadre du dispositif d'alerte professionnelle, a fait l'objet d'une large diffusion. La Charte donne la possibilité à chacun des salariés de saisir ce référent éthique dans le cadre des règles prévues par celle-ci et en particulier le respect de la confidentialité, l'engagement du respect de l'intégrité du collaborateur, de son statut et la non-discrimination à son égard. Plusieurs saisines du référent éthique ont été traitées au cours de l'exercice donnant lieu, pour chacune d'entre elles, à un suivi exhaustif dans le respect des principes précités. En 2012, le référent éthique a traité la totalité des alertes reçues, qui ont donné lieu à différents types de résolution.

3.4.2 Santé et sécurité des clients

Le risque routier concerne les collaborateurs du Groupe (plus de 30 000 véhicules de service et plus de 10 000 engins de chantier), ainsi que les 600 millions de clients qui parcourent et utilisent chaque année les routes, autoroutes, parkings et ouvrages en concession partout dans le monde. Les campagnes de sensibilisation, d'information sont récurrentes, ainsi que les formations spécifiques pour les personnels les plus exposés. Un des groupes de travail créés, dans le cadre de la démarche collaborative Safe Together, a pour objectif d'optimiser le partage des bonnes pratiques sur les risques routiers.

En octobre 2012, VINCI Autoroutes a mis en place sur l'A7 l'opération Truck Village, destinée aux conducteurs routiers, afin d'échanger avec les professionnels de la route et de leur présenter de nouveaux services : dépistages, informations sur les risques liés à la somnolence et aux addictions, mini-terrains de sport couverts, bornes de recharge pour équipements informatiques.

Allant plus loin dans la démarche, VINCI Autoroutes a créé début 2011 sa Fondation pour une conduite responsable, dédiée à la lutte contre l'insécurité routière (voir paragraphe 3.2.3). Dans ce cadre, en partenariat avec l'association 40 millions d'automobilistes, la Fondation a distribué 100 000 éthylotests sur 12 aires de services en mai 2012, lors du week-end de l'Ascension. Cette campagne de prévention visait à inciter les conducteurs à adopter le réflexe éthylotest et ainsi à lutter contre l'insécurité routière liée à la consommation d'alcool.

3.5 Droits humains

Signataire du Global Compact dès 2003, VINCI s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violation des droits humains. Concrètement, cet engagement se traduit par l'intégration d'exigences relatives au respect des droits humains dans les contrats-cadres conclus avec les fournisseurs et les sous-traitants du Groupe. L'audit externe de QDVC (VINCI Construction Grands Projets), réalisé en 2011 par un cabinet indépendant (Vigeo Group), avait permis d'identifier les axes de progrès du Groupe en matière de protection et de promotion des droits humains à l'international et de tester l'outil d'autodiagnostic développement durable Advance.

Suite à ces actions, l'identification des risques d'atteintes aux droits humains a été affinée en 2012. Concernant les salariés et les sous-traitants intervenant sur les chantiers et les fournisseurs, les enjeux les plus importants du Groupe sont la préservation de l'intégrité de nos salariés et de ceux qui interviennent sur nos chantiers, la garantie des droits fondamentaux des travailleurs migrants, le droit à un salaire décent, la lutte contre les discriminations, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, l'interdiction du recours au travail des enfants, l'interdiction du recours au travail forcé.

Concernant les droits fondamentaux des populations pouvant être affectées par nos activités, ce sont en particulier les risques liés au recours à des services de sécurité, le droit à la propriété dans le cadre d'expropriations, le droit des peuples autochtones.

La déclinaison opérationnelle de la politique de VINCI est effectuée par les filiales, qui identifient précisément leurs risques avec l'utilisation de l'autodiagnostic Advance, en fonction de leur activité et des pays où elles sont implantées, avec l'appui de l'expertise de la délégation au Développement durable et de la coordination Achats du Groupe, qui déploie des accords-cadres et une Charte d'engagement de performance globale à l'attention des fournisseurs de VINCI, où les droits humains et les normes de travail sont explicitement décrits.

En 2012, aucun litige ou controverse n'a été identifié sur ce thème.

4. Note méthodologique du reporting social et environnemental

La démarche de reporting social et environnemental de VINCI se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français et sur les principes de transparence de la Global Reporting Initiative (GRI).

4.1 Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

- pour les indicateurs sociaux :
 - d'un guide de définition des indicateurs sociaux en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
 - d'un guide méthodologique du reporting social Groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
 - d'un guide de contrôle de cohérence en deux langues (français, anglais) ;
- pour les indicateurs environnementaux :
 - d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, intégrant un guide de définition des indicateurs communs VINCI et déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental, en deux langues (français et anglais) ;
 - d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français, anglais) ;
 - d'un guide de l'audit permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit (français et anglais).

Tous ces guides sont consultables sur le site intranet du Groupe.

En 2010, le Groupe a initié un processus d'accélération du reporting social et environnemental. Cela a pour conséquence :

- la mise en place de nouvelles méthodes d'anticipation sur l'ensemble des indicateurs sociaux, applicables depuis 2011 à l'ensemble des entités ;
- un décalage de la période de référence du reporting environnemental d'un trimestre (la période de référence de l'année N étant dorénavant du 1^{er} octobre N - 1 au 30 septembre N), applicable dès 2010 à l'ensemble des entités.

4.2 Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe :

- le reporting social couvre, depuis 2002, la totalité du chiffre d'affaires mondial ;
- le reporting environnemental, en 2012, couvre 95 % du chiffre d'affaires mondial.

Sur les périmètres susvisés, depuis l'exercice 2011, les règles de consolidation utilisées sont les mêmes que les règles de consolidation financière, sauf pour les entités suivantes, qui restent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle :

- VINCI Construction Grands Projets : l'ensemble des projets ;
- CFE : l'ensemble des sociétés du groupe CFE, y compris la quote-part dans Deme (Belgique) ;
- Soletanche Freyssinet : Tierra Armada SA, Grupo Rodio Kronsa et Freyssinet SA (Espagne).

Ces règles de consolidation s'appliquent à tous les indicateurs du reporting, sauf l'indicateur « nombre d'accidents environnementaux » (tout incident compte pour 1).

Variation de périmètre :

- périmètre social : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N ;
- périmètre environnemental : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N + 1.

4.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés. Le socle commun des indicateurs sociaux se base sur trois niveaux d'indicateurs :

- les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française ;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces trois niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale.

Le socle commun des indicateurs environnementaux comporte cinq familles :

- les indicateurs de consommation de ressources : énergie/CO₂ et eau ;
- la gestion et la valorisation des déchets ;
- les certifications et les projets labellisés ;
- la formation et la sensibilisation à l'environnement ;
- les incidents environnementaux et les provisions sur les risques environnementaux.

Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs supplémentaires.

4.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation a lieu continuellement chez VINCI ;
- des particularités des lois sociales de certains pays ;
- de la représentativité de certaines estimations effectuées, de la disponibilité limitée de certaines données externes nécessaires aux calculs, notamment pour les indicateurs environnementaux chez VINCI Construction, où une approche statistique est en cours de déploiement ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Les consommations d'eau d'Eurovia France et Belgique et les consommations énergétiques d'Eurovia France sont calculées sur la base des montants financiers et des prix moyens associés, pour la période de référence du reporting environnemental de l'année 2012. La démarche engagée afin de reporter directement les consommations se poursuit.

En raison de la restructuration ayant affecté certaines entités récemment intégrées à VINCI Energies France à fin septembre 2012, les données environnementales du troisième trimestre 2012 n'ont pas été reportées par ces entités mais estimées sur la base des neuf mois précédents.

La quantité totale de déchets générés et le pourcentage de déchets recyclés de VINCI plc sont basés sur des estimations de taux de remplissage des bennes de déchets tenant compte de la nature et de la densité des déchets concernés.

Depuis 2011, VINCI Park en France a fait évoluer sa méthodologie de calcul des consommations d'eau achetée. Pour les parkings situés hors de Paris et ne disposant pas de système d'extinction d'incendie automatique type sprinkler, les consommations d'eau sont calculées à partir du coût d'achat de l'eau divisé par un prix moyen de l'eau en France. Pour les autres parkings, les consommations d'eau correspondent au volume d'eau achetée.

Les consommations totales d'énergies sont exprimées en MWh PCS. Les facteurs de conversion retenus sont 0,0104 MWh/litre, 12,027 MWh/tonne et 4,839 MWh/tonne pour, respectivement, les carburants, le fuel lourd et le charbon (lignite).

Les consommations d'eau, d'électricité et de fioul domestique des chantiers (« sites mobiles ») de VINCI Construction France sont estimées sur la base d'une méthode statistique. À partir d'un échantillon de chantiers représentatifs de l'activité de la filiale, des coefficients de proportionnalité entre indicateurs environnementaux et chiffre d'affaires sont évalués. L'extrapolation à l'ensemble des chantiers est obtenue en appliquant ces coefficients aux chiffres d'affaires consolidés sur la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

Le rapport annuel fait état des données connues par le Groupe à la date de fin d'exercice. Ces données pourraient toutefois faire l'objet de corrections au cours de l'année suivante si une anomalie significative était avérée et sous réserve d'une justification détaillée. Il est à noter que les données publiées dans le Rapport annuel 2011 du Groupe VINCI n'ont fait l'objet d'aucune correction au cours de l'exercice 2012.

Les maladies professionnelles sont définies comme les maladies contractées suite à une exposition prolongée à un risque professionnel (bruit, produit toxique, posture...) et reconnues comme telles par la réglementation en vigueur.

4.5 Consolidation et contrôle interne

Les données sociales sont collectées auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de remontée des données Vision II, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Ensuite, la consolidation de ces données est réalisée en deux phases :

- première phase, les paliers (directions des pôles) : chaque palier consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau du palier sont ensuite mises à la disposition de la direction des Ressources humaines Groupe ;
- deuxième phase : la DRH Groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à la cohérence de celles-ci.

Les données environnementales sont collectées, contrôlées, consolidées et validées au niveau de chaque pôle/sous-pôle du Groupe par les responsables environnement, qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte. Elles sont ensuite consolidées en central via le système de consolidation Vision II. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués au niveau Groupe par la délégation du Développement durable. Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les variations jugées significatives font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

4.6 Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI demande chaque année depuis 2003 un avis à ses commissaires aux comptes sur la qualité des procédures de remontée des informations sociales et environnementales. En 2012, l'audit a été mené par les deux commissaires aux comptes. Les indicateurs sociaux et environnementaux qui ont fait l'objet d'une vérification externe sont identifiés par le caractère spécial « » dans les tableaux (voir pages 139-157). La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées pages 177-178.



1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Tél. : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02

www.vinci.com